



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Jeudi 15 décembre 2022

Début de séance : 19 h 08

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 39

Présents : 30

Représentés : 6

Absent : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le jeudi 15 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués le 8 décembre, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Hervé GICQUEL**.

Mme Valérie LYET a été désignée Secrétaire de séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	<i>Étaient représentés :</i>
M. Hervé GICQUEL	Mme Marie-Hélène MAGNE
M. Pascal TURANO	M. Jean-Pierre CRON
M. Benoît GAILHAC	Mme Chanbo GUEGAN-ROS
Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER	Mme Nora YAHIAOUI
M. Patrick SEGALAT	M. Mickaël SZERMAN
Mme Delphine HERBERT	M. Gabriel TRABELSI
M. Sylvain DROUVILLE	
Mme Clotilde CERTIN	<i>Étaient absents :</i>
Mme Rachel GRUBER	Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON
M. Jean-Marc BOCCARA	M. Serge TOURCHIK
M. Michel VAN DEN AKKER	Mme Oriane OUTIN
Mme Nicole MENOUE	
M. Fabien BENOIT	
M. Pierre MIROUDOT	GROUPE CHARENTON PASSIONNEMENT
M. Joël MAZURE¹	
Mme Valérie LYET	
Mme Adra EL HARTI	GROUPE CONSTRUIRE L'AVENIR À CHARENTON
Mme Véronique GONNET	M. Loïc RAMBAUD
Mme Élise LONGUÈVE	Mme Argentina DENIS
Mme Aurélie GIRARD	
M. Léoli MATOBO	
M. Laurent LEGUIL	GROUPE CHARENTON POUR TOU-TE-S
Mme Claudia YANGO	M. João MARTINS PEREIRA
Mme Murielle MINART	
M. Lorenzo SCAGLIOSO	
Mme Brigitte MARGO	GROUPE VIVONS MIEUX À CHARENTON
	M. Francis RODRIGUEZ-LACAM

Mme Marie-Hélène MAGNE a donné pouvoir à M. Pascal TURANO.

M. Jean-Pierre CRON a donné pouvoir à M. Benoît GAILHAC.

Mme Chanbo GUEGAN-ROS a donné pouvoir à M. Sylvain DROUVILLE.

Mme Nora YAHIAOUI a donné pouvoir à M. Hervé GICQUEL.

M. Mickaël SZERMAN a donné pouvoir à Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER.

M. Gabriel TRABELSI a donné pouvoir à M. Patrick SEGALAT.

Fin de séance : 22 h 46

¹ Arrivé à 19 h 30 ; dans l'intervalle, a donné pouvoir à M. Pierre MIROUDOT.

SOMMAIRE

<i>SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022</i>	5
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022	5
PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.	6
<u>COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES</u>	7
1 ° – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR L'EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT AU COURS DES EXERCICES 2016-2020	7
2 ° – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023	23
3 ° – CREATION DE L'EMPLOI DE JURISTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE CONTRACTUEL . 38	
4 ° – CREATION DE L'EMPLOI DE PROFESSEUR D'ARTS PLASTIQUES CONTRACTUEL	38
5 ° – CREATION D'EMPLOIS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER ET D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	39
6 ° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS	40
7 ° – RECRUTEMENTS ET REMUNERATIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX VACATAIRES	41
8 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE SAINT-MANDE ET LA VILLE DE SAINT-MAURICE POUR LA MISE A DISPOSITION DU COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE	42
10 ° – INSTAURATION DE L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL	43
9 ° – APPROBATION DE LA PRESCRIPTION DES CREANCES AU BUDGET COMMUNAL POUR LES EXERCICES 2006 A 2011	44
11 ° – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – VILLE	45
12 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE UNE AVANCE SUR SA SUBVENTION 2023 ET DE VERSER SOUS FORME D'ACOMPTES LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2023	46
13 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER A DES ASSOCIATIONS MUNICIPALES UNE AVANCE SUR LEUR SUBVENTION 2023	46
14 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL (GEPC)	47
15 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET « L'ASSOCIATION CULTURELLE BETH MALAHI » (ACBM)	47
16 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	48
17 ° – REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCES DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023	49
<u>COMMISSION CULTURE, ANIMATION, SPORT, JEUNESSE, PREVENTION-MÉDIATION, VIE ASSOCIATIVE</u>	49
18 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TREMPLIN 94 SOLIDARITE FEMMES » POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	49

19 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DE JUMELAGE.	50
20 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS : « CERCLE ATHLETIQUE DE PARIS CHARENTON », « CERCLE D'ESCRIME HENRI IV », « CERCLE DES NAGEURS DE LA MARNE CHARENTON VOLLEY-BALL », « CHARENTON TENNIS DE TABLE », « AZUR OLYMPIQUE CHARENTON » ET « SAINT-CHARLES CHARENTON/SAINT-MAURICE BASKET-BALL ».....	51
21 ° – APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES AU PROFIT D'ASSOCIATION.....	51
22 ° – DETERMINATION DES MODALITES DE FIXATION DU TARIF ANNUEL DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES APPLIQUEES AU LYCEE ROBERT SCHUMAN.....	52
<u>COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT, ÉCOLOGIE ET DÉMOCRATIE</u>	52
23 ° – DELIBERATION SUR LE PRINCIPE DE RECOURIR A LA GESTION DELEGUEE DU MARCHE AUX COMESTIBLES.....	52
24 ° – APPROBATION DE LA CREATION DU BUDGET PARTICIPATIF DE CHARENTON-LE-PONT.	54
25 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE BAILLEUR EMMAÛS HABITAT ET LA VILLE CONCERNANT DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPLANADE SITUEE 3-9 RUE VICTOR HUGO.	57
26 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCORDER JUSQU'A DOUZE DEROGATIONS ANNUELLES AU REPOS DOMINICAL AUX COMMERCES DE DETAIL ET AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	58
27 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2023.	58
28 ° – REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT.	59
29 ° – RECONDUCTION DU « PASS'VELO ».....	59
30 ° – RECONDUCTION DE L'AIDE AU FINANCEMENT DU MARQUAGE ANTIVOL DE VELOS.....	60
31 ° – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2022 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU PONT ENTRE LE QUAI DES CARRIERES ET LA RUE DE PARIS.....	60
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	61
32 ° – PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2021 DU SIFUREP, DU SICCV, DU SIPPAREC, DU SIGEIF, DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE.	61

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

La séance est ouverte à 19 h 08, sous la présidence de M. GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

M. GICQUEL. – Je voudrais vous faire part de la disparition d'un ancien collègue qui a siégé au Conseil municipal à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Il s'agissait de Jean-Claude MÉNAGER. Si vous le voulez bien, en sa mémoire et en celle du rôle qu'il a tenu dans le Conseil municipal et dans le cadre du Comité des fêtes de la ville de Charenton, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

.....

Je vous remercie.

Je vais procéder à l'appel. (*Appel*)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Valérie LYET est désignée Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?
Aucune ; il est de ce fait adopté.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

M. GICQUEL. – Quelques décisions ont été prises entre les séances du Conseil :

- L'acceptation d'un don de 500 € fait par chèque à la Commune de Charenton par un couple de Charentonnais à destination de l'aide sociale. Il a donc été transmis au Pôle des Solidarités ;
- Une convention avec l'association agréée par l'Éducation nationale « Numéro 1 formation remédiation », dans le cadre de l'accompagnement au soutien scolaire mis en place depuis octobre dernier, avec une dizaine de séances et des groupes de 5 à 6 enfants ;
- Des demandes de subventions pour le projet de végétalisation de la place Aristide Briand, tel que nous l'envisageons au cours des mois prochains. Nous avons saisi à la fois la Région Île-de-France, le Département dans le cadre du dispositif des 50 000 arbres sur lequel il a délibéré, et la Métropole du Grand Paris ;
- La signature d'une convention d'occupation d'une place de stationnement au sein du parking Nocard, conclue avec une enseignante. Une telle convention avait déjà été prise avec deux autres enseignantes ;
- La signature d'un contrat de prestation de services portant sur la gestion de la divagation des animaux domestiques dans le domaine public et, de ce fait, sur la gestion de la fourrière animale au cas par cas. Quelques signalements sont indiqués au cours de l'année. C'est le prestataire SACPA qui intervient dans ce cadre ;
- L'acceptation d'un don de divers CD de musique, de bandes dessinées et de mobilier de la bibliothèque du CRÉDIT FONCIER de Charenton. J'ai adressé un courrier de remerciement à son directeur général.

Une décision concerne un marché de fournitures, pour l'acquisition d'un véhicule hybride destiné aux services de police municipale.

D'autres décisions portent sur des marchés de services :

- Un marché d'entretien préventif et de réparation des barrières, portes automatiques, rideaux métalliques (lot 1) et bornes rétractables (lot 2), pour une durée de 24 mois reconductible une fois. Vous avez les montants minimums et maximums qui sont précisés pour les deux lots ;
- Un marché portant sur l'organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les enfants et les jeunes de Charenton, au titre des vacances d'hiver. Deux séjours seront gérés par le prestataire SAS VELS et deux autres par le prestataire ECPA TOOTAZIMUT ;

- Un marché portant sur l'organisation de séjours de classes de découverte pour les élèves des écoles élémentaires, divisé en trois lots. Le prestataire CAP MONDE emporte les deux premiers lots et le prestataire ÉVASION 78, le dernier lot. Trois établissements sont concernés : l'école Valmy, le groupe scolaire Briand et l'école Pasteur ;
- Un marché d'entretien et de réparation des extincteurs, de fournitures et de remplacement d'extincteurs et de robinets d'incendie armés des bâtiments, d'une durée de 24 mois reconductible une fois. Le montant forfaitaire et le montant maximum vous sont indiqués dans la note de présentation ;
- Un marché de location, d'installation, d'exploitation et de maintenance d'une patinoire temporaire découverte sur la place Aristide Briand, dont le lancement se déroulera vendredi prochain, c'est-à-dire demain, et ce jusqu'au 2 janvier, pour un montant forfaitaire de 157 646 € HT.

Au titre des avenants et modifications, j'ai pris les décisions suivantes concernant des marchés de fournitures et de services :

- La modification n° 2 des prestations d'entretien des bâtiments communaux au titre du lot 1 portant sur le service de nettoyage des bâtiments. Il s'agit de l'ajout d'une prestation de mise à disposition d'un agent pour le nettoyage des locaux du stade Charentonneau les dimanches matin, qui sont consacrés à des rencontres sportives. Le coût forfaitaire de cette prestation, à concurrence de 11 mois par an, s'établit à 145 € HT par mois, avec une majoration au titre du travail du dimanche. Cela majore de 0,28 % le montant du marché initial ;
- Dans le cadre de l'organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les jeunes à l'hiver 2023, la modification n° 1 du lot 3, à savoir un séjour au ski pour les adolescents de 12 à 17 ans. L'objet de la modification porte sur le lieu d'hébergement, qui devait initialement se tenir à Valloire et qui se déroulera finalement à Bardonecchia, qui était déjà un lieu de séjour au cours des années passées pour cette même catégorie d'âge.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer sur les décisions du Maire pour cette séance du 15 décembre. Cela appelle-t-il des remarques ou des observations ? Aucune, je vous remercie.

Je vous propose de passer au point suivant, qui sera présenté par Monsieur SEGALAT.

COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES

1 ° – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR L'EXAMEN DES

COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT AU COURS DES EXERCICES 2016-2020.

M. SEGALAT. – Merci, Monsieur le Maire. Cette présentation, ce soir, en séance du Conseil municipal, vient ponctuer une période de 13 mois au cours de laquelle cette juridiction, chargée du contrôle des comptes des institutions publiques, a pu examiner tous les éléments de gestion, tous les aspects comptables et financiers de notre commune. Cet examen a précisément pour périmètre la situation financière de la Commune, l'information budgétaire et la fiabilité comptable, la gestion des ressources humaines et enfin, les opérations d'aménagement urbain.

Comme indiqué, 13 mois se sont écoulés, avec comme principales étapes :

- Octobre 2021 : notification de la Chambre régionale des comptes à Monsieur le Maire de Charenton pour l'ouverture de contrôle ;
- Décembre 2021 : information faite au Conseil municipal sur ce contrôle ;
- Mai 2022 : notification du premier rapport d'observations provisoires, auquel la collectivité est tenue d'apporter des premiers éléments ;
- Juillet 2022 : envoi des réponses au rapport d'observations provisoires ;
- Août 2022 : envoi du rapport avec les observations définitives de la Chambre régionale des comptes ;
- Octobre 2022 : envoi des réponses au rapport d'observations définitives ;
- Décembre 2022 : présentation de ce rapport et de ces réponses au Conseil municipal, avec transmission des documents qui encadrent ce dispositif.

Le précédent rapport de la Chambre régionale des comptes avait eu lieu en 2008. Elle avait alors émis un certain nombre d'observations :

- Des agents avaient pu occuper des emplois pour des durées excédant les seuils prévus par la réglementation. La Commune était invitée à régulariser la situation de 4 agents ;
- Des dépenses de personnel supérieures à la moyenne de la strate ;
- Des attributions irrégulières de logements à titre gratuit à certains agents.

Les irrégularités constatées avaient été corrigées dans les temps qui avaient suivi ce rapport.

S'agissant de la période d'examen qui nous intéresse ce soir, les années 2016 et suivantes, ce rapport traite de la situation financière de la Commune. La Chambre régionale des comptes juge cette situation confortable, avec des éléments positifs : des charges de personnel stables et des charges

générales maîtrisées, un endettement faible, un abondant fonds de roulement en augmentation. Cette situation est due à une stratégie financière rigoureuse, fondée sur des hypothèses pessimistes au regard de la réalisation des exercices. C'est la terminologie employée dans cette synthèse et qui se retrouve dans l'intégralité du rapport définitif. Il ne s'agit évidemment pas d'apporter une interprétation mais d'être dans le factuel.

Malgré cela, la Chambre relève que la Commune investit moins sur la période considérée que des communes comparables, et qu'elle ne présente pas de stratégie pluriannuelle claire, formalisée et priorisée en matière d'investissement, d'où une première recommandation dite de performance. Elle nous invite à améliorer la programmation en élaborant un plan pluriannuel d'investissement plus précis, pour en faire un véritable document de programmation financière et de pilotage des investissements.

À cela, la Ville a répondu en s'engageant à réaliser un plan pluriannuel d'investissement. C'est un peu ce que nous avons régulièrement en termes de présentation dans le rapport d'orientations budgétaires. Il y aura un plan pluriannuel d'investissement distinct, complété des ressources de financement et régulièrement alimenté.

Dans un deuxième volet, ce rapport a analysé l'information budgétaire et la fiabilité. La Chambre a relevé certaines anomalies dans la comptabilité de la Commune. La première fait l'objet de la recommandation de régularité n° 1 : établir un inventaire physique des immobilisations, en commençant par les plus importantes (terrains, bâtiments et véhicules). La deuxième recommandation de régularité consiste à procéder à l'apurement du stock du compte 23, immobilisations en cours, et à appliquer une procédure d'apurement à la mise en service de chaque immobilisation, comme l'indique l'instruction comptable M14 qui régit actuellement notre comptabilité. La troisième recommandation de régularité vise à constituer des provisions à hauteur du risque évalué par la Commune, conformément à la même instruction comptable. La Chambre relève également des taux d'exécution budgétaire particulièrement bas en dépenses d'investissement. Cela doit questionner la Commune sur le calibrage des investissements, le réalisme des dépenses programmées et les capacités communales de maîtrise d'ouvrage.

À cela, la Ville a apporté un certain nombre de réponses, notamment sur les deux premières recommandations, par le biais d'un conventionnement avec la Direction générale des finances publiques. Vous vous souvenez que, lors du précédent Conseil municipal du 19 octobre 2022, nous avons délibéré sur cette convention. C'est une démarche partenariale qui s'engage à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, comme du service rendu aux usagers, ainsi qu'à renforcer la coopération entre les services. L'axe 1 de cette convention vise à améliorer la lisibilité et la fiabilité des comptes. Il recouvre précisément la fiabilisation et le suivi de l'inventaire, ainsi que l'apurement régulier des comptes d'imputation provisoire. Nous répondons donc bien aux recommandations n° 1 et 2.

Concernant la recommandation n° 3, nous sommes engagés dans une démarche à moyen terme. La Ville a répondu à la recommandation et à l'obligation de constitution de provisions par l'adoption de provisions pour litiges, ainsi que de leur identification pour l'exercice 2022. À la suite des remarques

complémentaires de la Chambre, la Ville rectifiera véritablement ce dispositif lors du prochain budget primitif. Ces écritures comptables seront conformes à la règle d'inscription budgétaire des provisions pour litiges, avec reprise uniquement lors de la survenue de l'événement. À chaque fois, la provision pour litiges sera clairement identifiée, avec une reprise lorsque ce sera nécessaire.

Concernant les investissements, des difficultés calendaires d'exécution sont effectivement constatées. C'est ce que répond la Commune de Charenton à cette forte observation de la Chambre régionale des comptes. La Ville met en avant la nécessité d'obtenir des subventions des partenaires, ce qui engendre une véritable complexité de réalisation, avec des aléas administratifs et techniques. On pourrait aussi y ajouter un calendrier qui, forcément, s'étend au-delà de l'inscription de ces dossiers.

La Ville va apporter des réponses de 4 types à cette problématique, au regard des indications de la Chambre sur le réalisme des dépenses :

- Une vigilance accrue va être portée sur la planification des opérations complexes, en particulier pour intégrer les phases d'instruction et de financement, ainsi que les éventuelles instructions d'autorisation d'urbanisme, afin d'établir une planification plus réelle de la dépense et d'être moins dans la globalisation du délai de l'opération ;
- Concernant la capacité de la maîtrise d'ouvrage, très concrètement, la collectivité a créé un poste au sein des équipes pour assurer le soutien de la maîtrise d'œuvre interne pour le secteur des espaces publics, qui est très impacté par ces sujets. Elle a aussi opté pour des contrats-cadres de maîtrise d'œuvre permettant d'y recourir plus simplement pour des opérations d'investissement, tant en termes de bâtiments que d'espaces publics ;
- La programmation pluriannuelle sera révisée chaque année, mieux centrée sur les calendriers individuels des opérations et moins sur la globalisation. La Direction des finances va également s'organiser par rapport à ces sujets stratégiques. Elle sera renforcée par la création d'un poste dédié au calibrage financier des opérations, aux modalités de planification budgétaire pluriannuelle, avec les autorisations de programme et les inscriptions annuelles au regard des crédits de paiement ;
- Un travail est amorcé sur le calendrier des opérations budgétaires de la Commune. Il visera à avancer le vote du budget à fin janvier pour permettre la réalisation des premiers investissements dès le premier trimestre, en évitant que les 3 premiers mois de l'année soient un simple report de l'année précédente. Cet objectif pourrait être atteint dès 2024, après un vote du BP 2023 déjà anticipé de 6 semaines.

Enfin, il est à noter que la Ville constitue un fonds de roulement en investissement afin de pouvoir financer les investissements restant à sa charge dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier de Bercy. Cela explique

également pourquoi l'investissement n'est pas aussi fort et aussi haut qu'attendu par la Chambre régionale des comptes.

Le troisième volet concerne la gestion rigoureuse des ressources humaines. Deux points positifs essentiels sont notés : les dépenses de personnel sont maîtrisées, avec un niveau adapté aux moyens et aux objectifs. Elles sont sensiblement supérieures au niveau observé dans les communes comparables de même strate. La gestion des ressources humaines est fondée sur une équipe dirigeante stable, avec des compétences techniques dans le traitement des dossiers et l'accompagnement individuel. En revanche, la Chambre relève le besoin d'outils de pilotage opérationnels permettant un suivi plus régulier et rigoureux des effectifs à l'intérieur des secteurs, et donc des moyens qui y sont alloués. Elle note que la récente mise en place du RIFSEEP, modulo une précision dans la délibération, doit être la pierre angulaire de ce projet plus individualisé et plus sectorisé. Elle note également que l'évolution vers une gestion intégrée des carrières et de la paie tarde à se concrétiser ; c'est vrai que c'est encore au stade de projet, mais ce n'est pas du tout abandonné.

Deux recommandations portent sur la partie consacrée aux ressources humaines, dont la recommandation de performance n° 2 qui invite à poursuivre la mise à jour et la fiabilisation des données relatives aux effectifs. Cela va permettre d'élaborer plus facilement les documents financiers, les documents internes et les bilans sociaux de la Commune. Il s'agit également de la recommandation de régularité n° 4, qui porte sur la conformité de la délibération concernant le RIFSEEP avec la réglementation, notamment sur le principe de parité entre ce qui se passe dans la Fonction publique d'État et dans la Fonction publique territoriale.

À ces observations, la collectivité a apporté des réponses, tout d'abord sur la mise à jour et la fiabilisation des données. Une première réflexion a été menée sur le tableau des effectifs, afin d'ajuster en toute cohérence les emplois budgétaires avec les emplois pourvus, au regard des organisations que nous connaissons et des équivalents temps plein nécessaires pour le bon fonctionnement des services. Elle a abouti à un ajustement du nombre d'emplois. Lors du Conseil municipal du 29 juin 2022, nous avons procédé à un apurement du tableau des emplois permanents. De mémoire, pratiquement 97 emplois avaient été supprimés, parce qu'ils étaient vacants et qu'il y avait une réserve trop importante aux yeux de la Chambre régionale des comptes, à juste titre.

En parallèle, une seconde réflexion a porté sur la pérennisation et la sécurisation statutaire des personnels d'animation des écoles et des ALSH. Elle a été conduite par rapport à des postes pas suffisamment ancrés dans le dispositif de notre collectivité. Cela a amené la création de 67 postes d'adjoints d'animation permanents, également approuvée lors du Conseil municipal du mois de juin dernier.

Par ailleurs, le déploiement du logiciel ADELYCE, qui est une solution numérique de pilotage de la masse salariale telle que demandée par la Chambre régionale des comptes, va permettre une meilleure fiabilité des données et une meilleure automatisation. Cela servira de base à l'élaboration des bilans sociaux de la Commune, comme d'autres documents budgétaires et d'autres documents internes.

Enfin, concernant le RIFSEEP, la Ville avait pris les précautions nécessaires pour ne pas nuire au principe de parité entre la Fonction publique d'État et la Fonction publique territoriale, sur les nombreux éléments de ce dispositif. Pour autant, afin d'éviter toute confusion, une nouvelle délibération a été votée lors du Conseil municipal du 19 octobre dernier, en détaillant les tableaux recensant les montants plafonds des 2 socles du RIFSEEP, l'IFSE et le CIA. Initialement, nous l'avions fait par groupe de fonctions. Nous sommes allés plus loin en le faisant par groupe de fonctions et grades. C'était la notion de grade qui manquait au dispositif. Cela permet d'être en conformité avec l'autre Fonction publique.

Il reste le dernier point, concernant les opérations d'aménagement urbain. Tout d'abord, la Chambre régionale des comptes a estimé que les ZAC de Charenton-Bercy et de Bercy-Charenton auraient pu, d'après elle, constituer une seule opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, parce qu'elle peut contribuer à la réduction des fractures urbaines. Vous voyez qu'on est dans une dimension supra territoriale.

Il apparaît également, dans une deuxième observation, que le Territoire, détenteur de la compétence de l'aménagement, et que Grand Paris Aménagement, aménageur de la ZAC, ne sont pas réellement pilotes et décisionnaires de l'opération. C'est vrai que le Comité de pilotage et le Comité technique sont coprésidés par la Commune et le Territoire, et que les services de la Commune sont les services instructeurs. La Chambre considère que cette construction se fait en méconnaissance de l'attribution de la compétence de l'aménagement au Territoire.

Le troisième élément d'observation sur cette partie dédiée à l'aménagement urbain porte sur l'opération Jaurès. La Chambre a bien pris en compte le fait que cette opération avait été lancée en 2012 par la Ville sur son propre patrimoine, mais elle considère qu'elle aurait dû être transférée à compter du 1^{er} janvier 2018. Cela aurait entraîné le transfert de la pleine propriété à cet établissement.

La Ville a apporté des éléments de réponse, notamment sur l'opération Jaurès. La Chambre a admis qu'un transfert à l'heure actuelle n'aurait que peu de sens, et que la Ville a pris la décision de ne pas transférer ce projet de cession de parcelle au Territoire en toute connaissance de cause. Elle souhaitait tout simplement conserver la propriété de ce foncier. D'autre part, elle a considéré que l'intégralité de cette opération était plutôt une action d'aménagement et non pas une opération d'aménagement. De fait, cela n'amenait pas à la transférer au Territoire, conformément au Code de l'Urbanisme.

Voilà, j'en ai terminé avec cette présentation très synthétique de ce rapport. Je voudrais indiquer un dernier élément calendaire. Un point d'étape sur la réalisation des différents engagements de la Ville à la suite des recommandations de la Chambre régionale des comptes sera présenté lors du Conseil municipal de décembre 2023, comme c'est inscrit dans la démarche de présentation d'un tel rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci, Monsieur SEGALAT, pour cette présentation synthétique des points qui ont été relevés à la fois sur le volet de la performance et de la régularité, durant la période 2016-2021, s’agissant des comptes de la Commune. Cela appelle-t-il des remarques ? Monsieur RODRIGUEZ-LACAM.

M. RODRIGUEZ-LACAM. – Le rapport de la Chambre régionale des comptes vient de nous être communiqué. Si nous ne pouvons que saluer la gestion rigoureuse de la Ville, nous constatons avec regret que les principales critiques déjà adressées à la Municipalité par le passé se révèlent partagées par la Chambre. Notre Commune est ainsi considérée comme une ville riche – tant mieux – mais qui n’investit pas assez ses fonds en équipements publics. Nous ajoutons que c’est particulièrement le cas dans la transition écologique et la lutte contre les pollutions.

Nous invitons donc notre Municipalité et son Maire à élaborer, comme cela aurait dû nous être présenté après l’élection de 2020, un plan d’investissement décrivant les priorités jusqu’en 2026 dans le domaine des équipements municipaux. Nous vous donnons quelques idées, évidemment non exhaustives. Il faudrait peut-être :

- Rénover le kiosque à musique, au niveau du ciment ébréché et de la peinture ;
- Rénover la rue Gabriel Péri après tous les chantiers qu’elle a subis, au niveau de la chaussée et les trottoirs à rendre horizontaux et, surtout, plus larges ;
- Rénover le collège de la Cerisaie, même si je sais que la Mairie n’en est pas responsable. Elle peut toutefois porter ce chantier avec le Département ;
- Rénover la chaussée Gabrielle ;
- Améliorer l’environnement du quartier des Carrières ;
- Mettre en place une brigade d’intervention rapide pour l’enlèvement des déchets et encombrants laissés sur la voie publique ;
- Moderniser complètement le parc des véhicules et engins, le plus rapidement possible ;
- Créer une maison médicale ;
- Élaborer un plan piéton digne de ce nom ;
- Enfin, même s’il y a eu des progrès dans les illuminations de fin d’année, nous voyons bien que le budget limité pour changer certains équipements n’a pas changé l’impression de dépit qui perdure concernant ces illuminations. Il n’y a qu’à voir le sapin métallique installé sur la place Aristide Briand. Pour éviter qu’il ne tombe, vous avez fait installer des élingues retenant au sol le sapin avec des blocs en béton apparent montés sur des palettes en bois, tout cela protégé par des barrières de chantier. Il y a quand même mieux à faire, ne trouvez-vous pas ?

Pour conclure, je pense qu’il manque une chose dans votre résumé : le fait que le budget des subventions aux associations à Charenton est très

inférieur à ce qui se fait dans les communes qui ont les mêmes budgets de fonctionnement et d'investissement. Cela n'a pas été mentionné dans le compte rendu. Je le regrette et j'espère que vous en tiendrez quand même compte, par rapport à ce qui a été dit dans les conclusions que vous avez mentionnées dans votre PowerPoint. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur RAMBAUD.

M. RAMBAUD. – Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire une intervention très brève sur ce rapport de la Cour régionale des comptes, qui est très riche en connaissances et en éléments très intéressants, notamment sur la partie des investissements. Il reprend clairement les idées que nous avons pu développer dans l'opposition depuis plusieurs années déjà. À chaque fois que nous évaluons les budgets proposés, nous avons l'occasion de dire que la situation financière de la Ville est plutôt confortable. Nous avons déjà utilisé plusieurs fois l'image d'une Ville « assise sur une montagne d'or », dont vous ne savez pas quoi faire.

La Chambre régionale des comptes reprend également le fait que vous émettez des hypothèses très pessimistes au regard de la situation financière et de la réalisation des exercices, ce qui vous permet de dégager des excédents tous les ans. Elle considère que les investissements sont faibles, par rapport à d'autres communes similaires. On voit donc que, dans d'autres communes comparables à Charenton, on a vraiment une volonté d'investir et de dépenser l'argent public pour faire en sorte que le patrimoine des citoyens s'améliore. Ce n'est pas le cas à Charenton, ce qui peut mettre en danger le patrimoine de la ville et des Charentonnais dans le futur.

Un autre point important, c'est le taux d'exécution, qui est bas et qui montre que ce qui est planifié in fine en termes d'investissement, n'est majoritairement pas réalisé. Il y a effectivement des problèmes de contraintes en raison des demandes de subventions et du contexte administratif, ce qui ne facilite pas les choses, mais on voit que ces inconvénients ne sont pas forcément présents dans les autres communes autant qu'à Charenton. J'espère que vous en tirerez des enseignements.

Voilà ; je me limite à cette partie dédiée à l'investissement pour mon intervention. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Monsieur MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. J'ai le regret de vous annoncer que mon intervention va être un peu plus longue... (*Rires*)

J'aimerais d'abord remercier Monsieur SEGALAT pour sa présentation, en commission et ici, de ce document important qu'est ce rapport de la Chambre régionale des comptes. J'en profite pour remercier, à travers vous, les personnes qui ont procédé au contrôle des comptes et de la gestion de notre Commune, les conseillers de la Chambre, les rapporteurs, les vérificateurs, les greffiers, etc. J'aimerais remercier également le Directeur général des services et, à travers lui, l'ensemble des services de la Commune qui, depuis fin

2021, ont été mis à contribution pour fournir les éléments à la CRC, répondre à ses questions et demandes de compléments, et déjà commencer à mettre en place certaines recommandations attendues. J'en veux pour preuve le fait que nous avons déjà procédé à la modification de la délibération n° 2022-44 lors du dernier Conseil municipal.

Ce type de rapport est exceptionnel. Il suffit de voir que le dernier nous concernant remonte à 2008. Je crois que c'est une très bonne chose que d'avoir ce rapport qui couvre la période 2016-2022, qui plus est parce que cela correspond à la période où vous, Monsieur le Maire, occupez cette fonction.

Dans ses grandes lignes, le rapport précise ce que nous reconnaissons sur tous les bancs de cette assemblée, je crois, à savoir une gestion prudente des finances publiques. Il conforte dans certains aspects des éléments politiques, parfois partagés entre la majorité et les oppositions, mais il soulève également quelques points que nous proclamons depuis des années, comme vient de l'indiquer mon collègue, Monsieur RAMBAUD.

On commence dès la page 4 avec cette citation : « La Chambre relève toutefois qu'en dépit de cette situation confortable, la Commune investit moins sur la période considérée que des communes comparables ». Je vous invite à reprendre l'ensemble des PV de nos débats budgétaires et de nos comptes administratifs, où nous nous préoccupions des très faibles niveaux de réalisation des budgets d'investissement. Je dois être honnête : quand la question vous est posée par la CRC, je persiste à ne pas comprendre votre réponse, puisqu'elle est différente de celle que vous m'indiquiez. Vous dites en effet à la CRC que ces faibles taux de réalisation sont, en gros, dus à des difficultés de planification. Il est écrit, page 14 : « La Commune confirme les difficultés d'exécution et précise que celles-ci sont nées notamment de la nécessité d'obtenir des financements complémentaires, d'une complexité technique ou d'aléas administratifs et techniques ». Ce n'est pas du tout ce que vous me disiez puisque votre réponse habituelle est, en gros : « Nous mettons au budget la totalité du montant du projet, peu importe si cela a vocation à être dépensé en année N ou plus tard ». L'approche n'est pas la même. On verra bien ce qu'il en est au prochain budget primitif. On verra, dis-je, si vous me suivrez enfin pour présenter un budget honnête, qui montre aux Charentonnais ce qui sera réellement dépensé au cours de l'année et dans leur intérêt.

Si on reste sur le sujet des investissements, le rapport continue à me donner raison, en disant : « La Chambre constate que la Commune ne présente pas de stratégie pluriannuelle claire, formalisée et priorisée en matière d'investissement. Cette stratégie pourrait notamment se fonder sur la synthèse de l'analyse des besoins sociaux que la Commune effectue périodiquement » (page 4). En page 13, il est dit que la programmation des investissements était incomplète, puisque le montant total de chaque investissement n'était pas indiqué et que les dépenses n'étaient présentées que sur 2 exercices, alors que certaines d'entre elles sont réalisées sur une plus longue période. Tout ceci reprend exactement les critiques que j'ai pu faire lors de nos discussions budgétaires, encore une fois, puisque de nouveau, avec vos présentations budgétaires, il est impossible de savoir ce qu'il en sera réellement dans l'année en cours.

Il est également dit que ceci est corrigé dans le ROB 2023. Pouvez-vous m'aider, puisque nous avons ce ROB à l'ordre du jour d'aujourd'hui, et sans anticiper la discussion que nous aurons tout à l'heure, en me disant où cela a été corrigé ? En effet, pour moi, la présentation est sensiblement la même que les années précédentes, ce qui pose un petit problème vis-à-vis de vos engagements envers la CRC.

Restons sur les considérations prospectives. Il est dit que la stratégie financière a fait l'objet de présentations en séminaires à la majorité, mais pas en Conseil municipal ; c'est charmant ! Je me pose la question assez légitime de savoir à quel point les agents, pour ces séminaires, sont saisis pour travailler pour la Commune ou pour un simple groupe politique, majoritaire certes, mais qui n'en demeure pas moins une fraction de notre assemblée délibérative, plutôt qu'aux élus dans leur ensemble, quel que soit leur groupe politique ou leur liste lors des élections municipales, respectivement en 2014 ou en 2020. Je ne mets évidemment pas en cause l'existence de ces séminaires, cela va de soi. En revanche, le fait que l'administration soit saisie pour produire des documents pour un séminaire de majorité, cela me pose question.

En parlant de stratégie financière, il est dit en page 23 : « Un paragraphe dédié à la stratégie financière sera ajouté dès le ROB 2023 ». J'ai la même question que tout à l'heure : je ne trouve pas de paragraphe nouveau par rapport aux anciens ROB. Cependant, comme on a eu – et dans le contexte du rapport, c'est parfaitement understandable – le ROB de façon un peu tardive, cela m'a peut-être échappé.

Une fois cette partie budgétaire et financière traitée, passons aux considérations comptables. Le rapport soulève un certain nombre de points comptables, de traitements inadéquats, voire d'erreurs. Nous accueillons évidemment positivement votre réponse à la recommandation de l'inventaire physique, ainsi que la convention avec le comptable public. Nous avons pu approuver cela lors du dernier Conseil municipal. Ainsi donc, j'attends de la part de la Commune un contrôle très serré parce que, à cause de cela, je prévois déjà d'être dans une situation très compliquée quand on va voir les budgets et les comptes administratifs. Avec toutes les régularisations qu'il faut passer, comment va-t-on pouvoir comparer deux exercices comptables ?

Je le dis sans détour : j'en attends plus de vous, Monsieur le Maire, puisqu'avant d'être Maire, vous étiez déjà aux finances, avec des sujets qui remontent justement à l'époque où vous occupiez ce poste de Maire Adjoint aux finances. J'en attends plus de vous, chers collègues de la majorité, pour être attentifs et éviter de nous faire « remonter les bretelles » sur les provisions reprises trop tôt ou pas constituées. J'en attends aussi plus de l'administration pour faire ce suivi avec le comptable public. Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous leur donnerez tous les moyens, humains, techniques et financiers, pour le faire.

Toujours dans les considérations comptables, il est dit en page 18 : « La Chambre invite donc la Commune à mettre à jour les délibérations sur les durées d'amortissement des immobilisations, conformément à cette disposition réglementaire ». La Commune s'est engagée à mettre à jour ces délibérations en décembre 2022 mais, à moins que j'ai sauté une délibération à l'ordre de ce jour, il me semble que vous n'avez pas non plus respecté votre engagement sur ce

point. Personnellement, je m'en remettrai et cela ne m'empêchera pas de dormir ce soir, après les 4 ou 5 heures de Conseil qui nous attendent. Cependant, vu qu'on va se lancer dans les discussions budgétaires dès la prochaine délibération, il serait de bon ton que ce sujet soit purgé au plus vite.

Après avoir balayé les considérations budgétaires et comptables, passons au sujet RH au sens large. Il est dit en page 13 : « La Commune produit toutefois des indications sur les initiatives prises en matière d'égalité au titre de ses différentes politiques sectorielles. L'établissement d'un rapport formalisé et chiffré permettrait, outre la mise en conformité de la Commune avec ses obligations légales, de rendre ces informations plus lisibles, et faciliterait la comparaison par exercice. La Chambre invite donc la Commune à produire annuellement un rapport sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, conforme à l'article 61 précité. Celle-ci s'est engagée à présenter ces éléments dans le ROB 2023. » J'ai souvenir d'un rapport dont on a discuté, il y a de cela quelques Conseils municipaux mais, dans le ROB 2023, à part un chiffre en page 16, il n'y a aucun rapport sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Je n'ai pas fini mon intervention, même si je me rapproche de ma conclusion. Cela fait déjà pas mal de sujets où vous avez dit à la CRC, avec une petite tape dans le dos : « Ne t'inquiète pas, pote, on va traiter ça dans le ROB 2023 ou d'ici décembre, tranquille », alors qu'en réalité, on n'y est pas du tout.

Si on reste dans les sujets RH, j'ai une question sur ce qui est écrit en page 32, pour le Directeur du Pôle Ressources : « Le DGS assure l'intérim, tout en indiquant que le Maire et lui font le choix du non-remplacement immédiat du Directeur, et réfléchissent aux suites à donner à la situation ». Aujourd'hui, on est le 15 décembre ; quelles sont, pour vous, les suites envisagées pour ce Pôle et le management ?

Le quatrième point que je souhaite aborder, c'est celui des dépenses de subventions. Vous le savez, j'en parle dès que j'en ai l'occasion, et mes collègues l'ont fait également. La CRC me donne cette occasion ; j'en profite donc. Les subventions versées par habitant sont 55 % en dessous de l'échantillon comparable quand, en même temps, la CAF brute par habitant est presque 2,5 fois supérieure. Je n'anticiperai pas les discussions budgétaires, évidemment, car le panorama futur est modifié. Cependant, cela valide de nouveau les affirmations qui étaient les nôtres lors des discussions sur les subventions.

J'en viens au dernier point : le sujet de Jean Jaurès. Je ne vais évidemment pas refaire le débat de l'époque ; ce n'est pas la peine. Toutefois, je trouve inquiétant qu'on doive ajouter à la quantité de dysfonctionnements que ce dossier a connus, celui de l'échelon territorial qui aurait dû être concerné par la vente. J'ai une question sur ce qui est inscrit en page 51. Il est écrit : « La remise de locaux bruts à destination d'une salle polyvalente initialement, locaux qui seront finalement utilisés pour la création d'un cabinet médical ». Depuis quand a-t-on ce changement ? J'avoue que si l'information a été communiquée, elle m'est complètement sortie de la tête ; auquel cas, mea maxima culpa, mais je ne retrouve pas de traces d'une discussion au sujet d'un cabinet médical plutôt que d'une salle polyvalente.

En conclusion, ce rapport très intéressant apporte, comme je le disais en introduction, un certain nombre de confirmations des analyses de ces dernières années. Il permet de tracer des lignes d'amélioration ou de correction, donc de tenir ce débat que nous avons ce soir avec des données précieuses pour le suivi de l'action publique. Je vous laisse donc me répondre sur les différents éléments que j'ai précisés. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Monsieur SEGALAT, avez-vous des éléments de réponse ? Je conclurai ensuite.

M. SEGALAT. – Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre très brièvement puisque, évidemment, il n'y a pas lieu d'interpréter davantage, mais peut-être de vous apporter quelques éléments. C'est vrai que vous êtes revenus sur la partie des investissements. On nous parle de tendance pessimiste, mais on met surtout l'accent sur l'exécution de l'investissement. Ce n'est pas la programmation qui est mise en exergue tout particulièrement, même si on parle de comparaison à tendance pessimiste. Je dirais que peu importe ce que font les autres collectivités, surtout si elles empruntent à tour de bras. On est dans la stratégie financière. Vous n'en voyez pas ; pour ma part, j'en vois une très clairement. Pour autant, le programme d'investissement est réel, mais je veux bien entendre que sur l'exécution, il y a un sujet. Nous avons répondu à ce sujet par 4 éléments très tangibles. C'est un premier point qui permet de répondre à chacun d'entre vous ou, en tout cas, à chacune des interventions.

Par rapport à la dernière intervention, je suis un peu gêné quand j'entends parler d'attente d'un budget honnête. Je ne pense pas que la Chambre régionale des comptes ait, à aucun moment ni dans aucune ligne, parlé d'un problème de malhonnêteté. Il n'y a aucun problème de manque de probité dans ce rapport, aucune problématique d'infraction. En revanche, il peut y avoir une vertu d'encouragement et de précision – un rapport de CRC est justement fait pour cela – par rapport à la gestion des collectivités locales. Je ne pense pas qu'une seule collectivité échappe à ce type d'observation. Nous les prenons bien volontiers, à tel point que nous les exécutons le plus rapidement possible. Tout n'est pas fait immédiatement. Tout cela se fait dans un laps de temps qui s'intègre véritablement dans notre dispositif pour bien apporter les bonnes réponses au bon moment.

Vous avez parlé de décembre 2022 par rapport au tableau des amortissements. Par rapport à cela, nous avons un vrai sujet en 2024 qui s'appelle l'instruction comptable M57. Nous avons jugé qu'elle allait nous demander de travailler sur ce même exercice. Elle nous amènera donc à prendre un certain nombre de délibérations, sûrement au cours du mois d'octobre 2023. Nous avons donc jugé qu'il était plutôt prudent, et en tout cas pertinent, d'attendre ce rendez-vous d'octobre 2023 pour traiter à la fois le passage en M57 et la déclinaison du tableau d'amortissement de toutes les immobilisations.

S'agissant du sujet du plan pluriannuel d'investissement, ce qui est précisé par rapport à l'ébauche qui peut exister, c'est justement cette demande de distinction. Vous parliez du travail des services pour la majorité municipale, mais on est dans une situation embryonnaire. C'est pour cela que, tout à l'heure, je parlais de plan pluriannuel d'actions, qui nécessite évidemment d'être affiné et orienté vers la partie financière. Le plan pluriannuel d'investissement est donc en cours d'élaboration et de finalisation. Il existe aujourd'hui au stade du plan

pluriannuel d'actions et bientôt, il sera formalisé et, bien sûr, précisé à ce niveau-là.

Vous avez évoqué les ressources humaines, notamment le poste de DGA ; je ne sais pas si je peux répondre... La décision a été plutôt simple. Lors du dernier Comité technique, nous avons repositionné ce poste au niveau d'un recrutement. Au lendemain du Comité technique, nous avons lancé la candidature. C'était dans la deuxième partie de novembre. Nous avons reçu 4 ou 5 candidatures. 2 ont attiré notre attention. Je peux vous indiquer que depuis hier, nous avons fait le choix d'un candidat qui arrivera au mois de mars 2023, après le délai pour quitter sa collectivité actuelle. Nous l'avons rencontré la semaine dernière et a priori, il était emballé par l'idée de nous rejoindre.

Voilà, Monsieur MARTINS PEREIRA, ce que je pouvais vous indiquer.

M. GICQUEL. – Je vais apporter quelques réponses, après les commentaires entendus. Si la Chambre régionale des comptes relève que l'investissement a pu être en deçà de villes comparables de la même strate, c'est un fait. Si la Chambre relève que l'exécution des investissements que nous avons engagés au sens des orientations budgétaires est assez faible, c'est un fait. Quand on a fait ce constat, est-ce que pour autant, on considère que la capacité de la Ville à investir serait remise en cause ? Ce n'est pas le cas. Ce que je vous invite à faire, les uns et les autres, c'est à vous projeter au-delà de la période considérée. Je pense que ce qu'il faut retenir de ce rapport, ce soir, c'est précisément une situation financière saine constatée au cours de la période 2016-2021. Je crois qu'elle sera la garantie et le gage des années futures. C'est ce qui nous permettra en effet de pouvoir continuer à investir dans des conditions raisonnables et acceptables par rapport à nos capacités propres. En tout cas, c'est ce que je retiens du rapport de la Chambre régionale des comptes, même si ce n'est pas tout à fait votre lecture.

Évidemment, vous tirez à bon compte le fait d'avoir, pendant les débats d'orientation budgétaire, considéré que l'exécution de la section d'investissement n'était pas à la hauteur des ambitions ou des prévisions budgétaires ; dont acte. Les taux d'exécution de la section d'investissement, année par année, n'ont jamais été occultés au Conseil municipal. Ils ont toujours été révélés au moment du compte administratif. Nous avons toujours apporté des réponses pour expliquer la raison pour laquelle, au-delà d'une inscription budgétaire et d'un engagement budgétaire, il y avait effectivement un processus long d'exécution et de réalisation.

Je vous cite un exemple, pour vous rafraîchir la mémoire : la situation de la piscine. Mon collègue Jean-Pierre CRON n'est pas là ce soir, mais je vais l'évoquer en liaison avec Patrick SEGALAT et Clotilde CERTIN. Lorsque nous avons hérité de la situation de la piscine en février 2010, du jour au lendemain, l'administration communale m'a demandé de prendre une décision drastique, celle de la fermeture de cet équipement. Il est vrai que la Municipalité installée, comme la précédente, ne s'était pas préparée à la fermeture du jour au lendemain de la piscine municipale. Partant de là, la question de base était de savoir si la Ville avait la capacité de financer soit la construction, soit la rénovation intégrale de cet équipement. C'est la vérité des chiffres : avions-nous les capacités d'investir une somme importante pour cet équipement ? À partir du moment où cet arbitrage a été rendu, avec une réponse positive, nous avons

enclenché les processus. Tout d'abord, nous avons établi un diagnostic, puis nous avons lancé une consultation pour désigner une maîtrise d'œuvre. Elle a été désignée dans un premier temps avant d'être désignée une seconde fois, parce que nous avons dû apporter des aménagements au cahier des charges initial. Ensuite, lorsque la maîtrise d'œuvre s'est mise au travail, tout cela a pris de très longs mois pour en venir à la réalisation des travaux. On sait qu'ils ont commencé tardivement et qu'ils ont duré.

Bien sûr, initialement, nous avons inscrit dans les orientations budgétaires et au budget de l'époque, c'est-à-dire celui à cheval sur 2017 et 2018, des premières sommes relativement importantes. Je ne vais pas parler de mémoire, parce que ce serait prétentieux de ma part. En tout cas, les premières sommes inscrites étaient assez significatives pour la piscine municipale, et nous ne les avons pas exécutées. Si la Chambre régionale des comptes revient sur ce sujet pour dire, pour reprendre l'expression de Monsieur MARTINS PEREIRA : « Dis donc, Paulo, ce n'est toujours pas exécuté à hauteur de ce que nous espérions et escomptions », je dirais que : « C'est vrai, Messieurs les contrôleurs, mais venez passer 1 mois dans une collectivité pour vous rendre compte de ce qu'est la gestion d'une collectivité territoriale ». Entre l'engagement politique, l'inscription budgétaire et l'exécution budgétaire, il y a parfois un monde, un temps long.

C'est une illustration assez tangible de ce qu'est aujourd'hui l'exécution des marchés publics. Effectivement, jadis – cela remonte aux années 2000, par exemple pour la construction de l'école maternelle Quatre Vents – on réussissait le tour de force de n'avoir qu'une vingtaine de mois entre l'engagement, les inscriptions budgétaires, la réalisation des travaux et l'inauguration. Aujourd'hui, c'est moins vrai. Ce n'est clairement plus tout à fait le cas !

Je vous invite à vous reporter, dans le futur, à l'hypothèse de nouvelles observations de la Chambre régionale des comptes, qui vaudra pour Charenton comme pour d'autres collectivités. Au train où vont les choses dans la consultation pour programmer des investissements publics, je vous invite à modérer vos propos sur le constat qui est fait sur la période 2016-2021. La situation va en effet être beaucoup plus périlleuse à compter de 2022 et des années suivantes. Aujourd'hui, l'exécution des marchés publics est celle-ci : nous ne trouvons pas d'entreprises pour exécuter un certain nombre de travaux. Que puis-je faire, moi ? Dois-je engager des sommes et les inscrire, ou ne pas le faire en me disant qu'on n'est pas certain d'avoir une entreprise de plomberie pour exécuter des travaux dans un établissement municipal, par exemple ? Cela a été le cas, à la piscine. L'expression est maladroite, mais on a « ramé » pour trouver une entreprise de plomberie afin de positionner du mobilier de type sanitaire dans cet équipement. On a « galéré » pour trouver un ascensoriste. De mémoire, on est allé le chercher en Espagne ; c'est incroyable ! C'est le constat qui a été fait dans l'exécution des marchés.

L'exécution des investissements est donc très directement corrélée à la consultation des entreprises et à la réalisation des marchés publics aujourd'hui portés par les collectivités. Clairement, à l'heure actuelle – et je le dis très sereinement – nous ne sommes pas confrontés à une telle situation. On le verra peut-être puisque tout à l'heure, les orientations budgétaires vont évoquer des volontés municipales politiques de nous engager sur des rénovations

assez importantes d'équipements publics significatifs. Je cite par exemple le groupe scolaire Aristide Briand, qui est un monument. Si c'est un monument, pour l'exécution de la réhabilitation et du ravalement avec, si possible, un traitement pour la ventilation, ce marché ne va pas être une sinécure ! Que doit-on faire ? Doit-on inscrire les premiers montants parce qu'on a la volonté de bien faire ? On a la volonté de conduire un processus, mais je ne suis pas devin. Je ne peux pas vous dire si la consultation aboutira de la manière dont nous le souhaitons et qu'à la clé, nous aurons une entreprise qui pourra exécuter les travaux. Je connais des Maires qui sont confrontés à des entreprises qui font faillite en cours d'exécution des marchés publics ; c'est une autre paire de manches ! Je souhaite le rappeler ici, parce qu'on n'est jamais à l'abri de ce type de situation.

Enfin, un dernier point sur cette question fondamentale de l'inscription des investissements et de leur exécution : n'oublions pas, à compter de ce jour, ce que sera, demain, le coût des marchés publics, le renchérissement des marchés publics. On n'est plus sur une hausse de 3 ou 4 %. On parle de 15, de 20, de 25 ou même de 30 % ! Qui, demain, aura l'ambition d'investir autant que durant les années précédentes ? Je peux vous dire qu'il y aura sans doute beaucoup moins de Maires qui auront des programmes d'investissements importants, par rapport aux années que nous venons de vivre. C'est une réalité. Aujourd'hui, il n'y a pas une collectivité ni une entreprise qui ne nous relate pas des difficultés pour pouvoir investir.

À partir du moment où la situation des collectivités territoriales va être contrainte très significativement, ce qui sera en péril dans notre pays, ce sera justement le secteur public territorial. Or, je rappelle – je crois qu'on partage cette connaissance des données statistiques – que 75 %, sinon 80 % des marchés des entreprises, sont rattachés au secteur public des collectivités territoriales. Si, demain – et ce sera le cas – les collectivités territoriales de toutes strates confondues, de la région à la petite commune, viennent à réduire sensiblement la voilure de leurs investissements, on peut considérer dès aujourd'hui qu'il y aura des entreprises qui seront en péril. C'est une réalité. C'est la raison pour laquelle je veux renvoyer le débat que nous avons ce soir, et les remarques que vous avez faites, à ce que sera demain la situation des collectivités territoriales et de l'investissement.

Partant de là, nous avons effectivement pris des dispositions, qui ont été rappelées par Patrick SEGALAT. Je n'y reviens donc pas. En revanche, j'insiste sur deux points qui me paraissent fondamentaux. Le premier point, c'est la décision que nous avons prise de prêter main-forte à notre Direction de la PAED, qui est sous-dimensionnée...

Il ne suffit pas de dire : « Ben ouais », Monsieur RODRIGUEZ-LACAM. Si vous étiez à ma place, je pense que vous auriez une autre réaction que celle-ci, qui paraît un peu raccourcie. Vos commentaires sont d'ailleurs toujours un peu raccourcis... Vous êtes peut-être trop synthétique !

Je vais donc vous parler de deux points absolument essentiels. Le premier, c'est le renforcement de la PAED. Au-delà du commentaire de Monsieur RODRIGUEZ-LACAM, je voudrais rappeler qu'à l'heure actuelle, recruter dans une collectivité territoriale, ce n'est pas non plus une sinécure. Monsieur RODRIGUEZ-LACAM est un homme du privé ; il n'a donc pas cette connaissance,

mais c'est la réalité. Nous peinons à recruter, aujourd'hui, parce qu'il y a une concurrence très significative entre les collectivités et parce que les candidats montent les enchères sur les rémunérations. Or, comme vous le savez probablement, lorsqu'on est dans une strate démographique, la collectivité ne peut pas tout s'autoriser en matière de salaire. Sinon, ce serait merveilleux ; on irait recruter des « X-Ponts ». Certains sont passés par ici mais ne se sont pas arrêtés, parce qu'on ne recrute pas un « X-Ponts » à 2 000 € par mois ! C'est la réalité ! Ce n'est guère plus le cas lorsqu'on côtoie des « Sciences Po » ou des « HEC » ! On arrive quand même en avoir, mais on est extrêmement limité.

On peine donc à recruter. Lorsqu'on va avoir le départ d'un ingénieur en bâtiment, dans quelques mois, qui partira vers une autre collectivité, notre ingénieure en bâtiment en chef, Madame DUMOULIN, se retrouvera seule pour des dizaines de bâtiments publics pour lesquels nous lui demandons d'envisager des travaux de rénovation, des travaux d'extension, etc. Comment va-t-on faire ? Si on manque de bras, ce n'est pas parce que nous mettons de la mauvaise volonté à recruter mais parce qu'on manque cruellement de candidats pour venir dans les collectivités.

La décision qui a été prise – et j'en termine par là – a donc été de se tourner vers des bureaux d'études et des bureaux de maîtrise d'œuvre, qui sont naturellement payés plus cher qu'un collaborateur. On en vient à cette extrémité parce qu'aujourd'hui, on ne fonctionne pas de manière suffisamment alerte pour faire en sorte qu'entre l'ambition politique, l'instruction d'un projet en interne avant de se tourner vers un architecte le cas échéant, puis les inscriptions budgétaires et enfin l'exécution, le temps ne devienne pas de plus en plus long.

Nous avons donc désigné un bureau d'études pour la voirie, qui va nous permettre de déployer un certain nombre d'actions dans cette ville. Nous avons une très longue liste. Je pense en particulier à tous les projets et ambitions d'aménagement et de renaturation en ville. Je pense à la Coupole et à la place des Marseillais ; nous avons un bureau d'études dédié qui s'occupe de cela. Nous sommes en cours d'analyse des offres de bureaux d'études pour les bâtiments. De mémoire, il y a 7 offres qui sont venues sur le bureau du Directeur général des services. Cela va nous permettre de desserrer un peu l'étreinte dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et qui ne nous permet pas d'être plus véloces en matière de conduite des investissements. Cela ne se fait pas à n'importe quel prix non plus.

Enfin, je voudrais vous alerter sur un point, à moins qu'on l'évoque au moment des orientations budgétaires. Ce que je vous appelais à retenir, c'est la situation financière saine, ou la gestion prudente qui a été rappelée par la Chambre régionale des comptes. Je me satisfais tout à fait d'être qualifié de gestionnaire prudent, parce que certains ont été suffisamment imprudents à l'échelle de l'Hexagone pour considérer qu'aujourd'hui, ils sont au pied du mur et qu'ils ne peuvent plus rien faire. C'est une réalité.

Le tarissement des comptes publics des collectivités territoriales, demain, va donner un sérieux coup de frein à l'investissement. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure. Si nous disposons encore d'un fonds de roulement – d'ailleurs, je trouve votre expression un peu inappropriée, Monsieur RAMBAUD, quand vous parlez de « montagne d'or ». C'est très exagéré ! On n'est pas non

plus sur l'Everest, à Charenton. Je ne connais plus l'altimétrie de la ville, mais on est loin de ces contrées élevées ! En tout cas, si le fonds de roulement est encore aujourd'hui significatif, il va naturellement diminuer sensiblement. On va se donner rendez-vous au compte administratif, dont on va déjà donner un peu l'esquisse lors du débat d'orientation budgétaire, pour considérer que l'année 2022 est probablement le tournant d'une situation financière qui était satisfaisante et confortable. On s'apercevra en effet que les années suivantes, ce sera beaucoup plus rude. On va donc « taper », si j'ose dire, dans le fonds de roulement pour assurer l'investissement des 3 ou 4 années qui restent jusqu'au terme de ce mandat. On a encore cette capacité à investir.

Allez donc, Monsieur RODRIGUEZ-LACAM, voir ce qui se passe au sein d'autres collectivités. Avez-vous eu vent des initiatives d'un certain nombre de collègues, auxquelles je n'ai malheureusement pas pu participer ? Une première manifestation a eu lieu au cours de ce mois de décembre, au Kremlin-Bicêtre. C'est un appel au secours, Monsieur RODRIGUEZ-LACAM, qui est lancé auprès de la Préfète du Val-de-Marne, qui est notre interlocutrice directe. Il est lancé par des Maires, par des élus locaux qui considèrent aujourd'hui que nous sommes dans une situation extrêmement préoccupante pour les collectivités territoriales. Je veux bien que vous me fassiez votre « liste à la Prévert » de ce qu'il faut faire : plus d'illuminations, d'interventions sur la voirie, etc., mais cela ne nous échappe pas. La voirie, on la refait au gré de nos capacités à faire. J'ai pris votre adresse, rue Gabriel Péri, et on portera l'accent au gré de ce que nous pourrons faire.

L'année 2022 est donc un tournant. L'épargne brute va sensiblement baisser. Si on est dans cette situation en 2022, il y a fort à parier que pour les années suivantes, la situation financière de la Ville va s'en trouver sensiblement dégradée. Je ne compte pas – et je conclus là-dessus – sur l'État pour nous apporter de l'aide ! Merci de votre attention.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport de la CRC, ainsi que de la tenue du débat. Je vous remercie d'en prendre acte collectivement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 ° – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023.

M. SEGALAT. – Il nous appartient, ce soir, de débattre des perspectives du prochain exercice, dans un calendrier un peu plus avancé qu'à l'accoutumée. En effet, ce rendez-vous de l'année N est avancé à décembre N-1, en vue d'un vote du budget primitif en février, au plus près du 1^{er} janvier. Le bilan que nous ferons en 2023 au regard de ce changement de calendrier, nous invitera ou pas à anticiper davantage ces étapes de préparation budgétaire, afin d'avoir une exécution budgétaire sur l'intégralité de l'année civile.

Nous sommes donc en possession d'un document de synthèse, le rapport d'orientation budgétaire, qui nous apporte tous les éléments de contexte : économie, données en nombre sur le plan national et au sein de notre collectivité, radioscopie du bilan de 2022, perspectives de 2023 pour chaque

secteur de notre ville. Cette synthèse sera le socle du prochain budget. C'est une mine d'informations pour proposer un débat dans un contexte qui n'aura jamais été aussi difficile et contraint, ni aussi complexe et incertain. Après 2 années de crise sanitaire où la collectivité a relevé, tour à tour ou concomitamment, tous les défis qui lui ont été opposés durant cette période, dans un esprit de solidarité, de réactivité et de responsabilité, c'est maintenant une crise mondiale qui s'abat avec des effets désastreux sur les économies nationales et des incidences directes à l'échelon local sur les collectivités comme sur tous les acteurs économiques, sans oublier les ménages fortement impactés.

C'est donc dans ce contexte particulier que la Ville de Charenton va poursuivre ses actions, concrétiser ses ambitions confirmées et illustrées par ce rapport, pour lequel je tiens à adresser tous mes remerciements à l'ensemble des services pour leur contribution à la production du document et pour leur implication quotidienne, dans chaque rubrique de notre édifice au service de la population charentonnaise. Merci au Directeur général des services, à la Direction des finances, à l'ensemble des Pôles et des responsables de service, et enfin à chacune et chacun de nos collègues employés à la Ville de Charenton, dans tous les secteurs sans exception, dont le rôle est essentiel. C'est la conjugaison de tous ces rôles qui permet de porter haut et fort notre Commune et de l'accompagner vers les temps à venir.

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie donc sur ce rapport, qui décline les orientations portant sur les évolutions prévisionnelles en dépenses comme en recettes. Il présente les engagements pluriannuels et les informations relatives à la structure, essentiellement les ratios budgétaires et l'encours de la dette, des éléments sur nos effectifs et une déclinaison de notre politique sectorielle.

Comme je l'ai évoqué, le contexte économique n'a jamais été aussi délicat, avec une forte alerte sur le pouvoir d'achat des ménages, une inflation forte de 5,3 % en 2022, prévue à 4,2 % en 2023. Depuis 2022, nos collectivités locales connaissent une forte tension sur les dépenses de fonctionnement. Les recettes fiscales, bien que valorisées au niveau des bases, ne suffisent pas à compenser les différentes hausses. On constate donc un fort recul de l'épargne brute. Les recettes de fonctionnement vont augmenter en 2023, mais de manière plus contenue qu'en 2022, alors que les dépenses connaîtront des hausses difficiles à contenir, sans indicateurs précis et pérennes à notre disposition aujourd'hui.

La nouvelle Loi de finances prévoit son lot de refontes, la stagnation de la dotation globale de fonctionnement, le maintien à niveau de la péréquation du bloc communal, la création du « Fonds vert », le « filet de sécurité » 2022-2023. La critérisation de ce filet est fluctuante et source supplémentaire d'incertitude dans l'élaboration de notre exercice budgétaire. Il y a aussi la suppression de la CVAE. Voilà ce qui nous est proposé.

Nous entrons également dans le cadre d'une loi de programmation des finances publiques 2023-2027, avec plusieurs éléments essentiels dont l'augmentation des concours financiers de l'État aux collectivités, à hauteur d'un peu plus de 53 Md€ en 2023 pour atteindre 54,5 Md€ en 2027. Un autre point phare annoncé est le « Pacte de confiance », qui consiste à associer les administrations locales à une modération sur les dépenses publiques et à une

maîtrise de la progression des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un dispositif en sursis pour 2023, alors qu'il avait été annoncé. Charenton serait concernée par ce pacte, comme toutes les collectivités d'un budget de 40 M€ ou plus. Elles devront maîtriser la hausse de leurs dépenses au niveau de l'inflation moins 0,5 %.

Après ces éléments d'ordre national, il s'agit de préciser la situation financière et prospective de la Ville de Charenton, en commençant par les recettes. Elles vont progresser moins rapidement que les dépenses, et ce malgré la revalorisation des bases fiscales que j'évoquais à l'instant. Ces recettes sont essentiellement composées du produit des contributions directes, avec un panier fiscal profondément modifié, entre autres en raison de la suppression de la taxe d'habitation. Les taux de fiscalité restent stables à Charenton, sans aucune augmentation depuis 2010. Ils demeureront inchangés en 2023, tenant ainsi l'engagement fort pris devant les Charentonnais.

Une autre composante de notre fiscalité indirecte, c'est l'attribution de compensation versée par la Métropole. Elle resterait stable. Les droits de mutation à titre onéreux seront revus à la baisse, eu égard au ralentissement du marché immobilier. La taxe sur l'électricité devrait aussi être stable et la taxe de séjour sera repositionnée sur son niveau de 2019.

Au chapitre des dotations, c'est une chute qui sera enregistrée. Illustrant concrètement par le désengagement de l'État au fil du temps, la dotation globale de fonctionnement disparaît totalement à Charenton en 2023, alors qu'elle était de près de 5 M€ en 2012. Elle a décru chaque année jusqu'au niveau zéro. C'est une perte cumulée de plus de 27,8 M€ que nous enregistrons depuis 10 ans.

Les participations financières de la CAF et les compensations fiscales seront en légère baisse. Enfin, nos recettes d'exploitation se maintiendront au niveau de 2022. Il y aura une hausse légère à la suite de l'opération de revente par rapport à un projet d'habitat social.

Sur le volet des dépenses, les charges à caractère général, estimées à quasiment 14 M€ en 2022, seront assurément en augmentation en raison de la flambée des prix de l'énergie et de la hausse continue des fournitures de services et de travaux. Une première estimation pour 2023 nous situe à 16,5 M€, soit presque 20 % d'augmentation.

La deuxième frange des dépenses de fonctionnement, ce sont les charges de personnel. C'est le poste le plus important. Il y a eu 1,2 % en 2021, 5,85 % en 2022 avec l'augmentation de la valeur du point d'indice, des réformes statutaires de plusieurs catégories d'emplois, la mise en place du RIFSEEP accompagnée d'un effort budgétaire de la part de la collectivité, la consommation en année pleine de plusieurs postes vacants en totalité ou partiellement les années précédentes. La prévision 2023 s'affiche à hauteur de +2,5 %.

Les autres dépenses de fonctionnement n'échappent pas au phénomène inflationniste, notamment les charges de gestion courante et la réévaluation à la hausse du FCCT en faveur du Territoire. La péréquation pèsera pour 2,3 M€ en 2023, contre 2,1 M€ en 2022. C'est le niveau le plus haut jamais atteint depuis 2012, date de son instauration. Elle aura coûté la « modique »

somme de plus de 20,6 M€ cumulés à la Commune, à travers cette contribution pour cette caisse de solidarité des communes.

Le rapport d'orientation budgétaire s'arrête également sur les orientations en investissement, largement débattues au cours du dossier précédent. Pas moins de 22 opérations s'inscrivent dans la programmation annuelle, parmi de très nombreuses autres. C'est significatif de l'effort de la Ville pour son patrimoine et ses espaces publics. La performance énergétique des bâtiments comme de l'éclairage public, le « Plan vélo », les nouveaux espaces de végétalisation ou espaces verts, la modernisation des équipements scolaires et des équipements sportifs, le programme de vidéoprotection, le programme d'adaptabilité des bâtiments et espaces publics, la préemption commerciale, la modernisation de l'outil numérique, le soutien à l'habitat social, voilà autant de projets qui pèseront en 2023 et davantage.

Les recettes seront les composantes habituelles : le FCTVA, les subventions émanant des institutions qui nous accompagnent dans nos projets, les taxes d'urbanisme qui seront plus que jamais précieuses dans le financement de nos investissements.

Voilà ce que je pouvais indiquer, de manière synthétique et générale, sur les finances de notre collectivité. Le rapport d'orientation budgétaire, c'est aussi une exposition offerte aux politiques sectorielles, véritables rouages de notre collectivité. La Commission des finances a parcouru en détail chacune d'entre elles selon un schéma : bilan 2022 – perspectives 2023. Je me permets de préciser quelques perspectives 2023 sur certains secteurs.

Je commence par la Direction du patrimoine et des bâtiments communaux. Tout d'abord, les travaux de rénovation de la piscine sont terminés, mais il reste encore la réception de la fosse de plongée. Le ravalement de l'école élémentaire Aristide Briand sera mené avec un bureau d'études missionné. Il y aura aussi le ravalement de l'école maternelle Valmy et la réfection de l'étanchéité, l'agrandissement du CSU avec le début des travaux au second semestre 2023, l'aménagement du 14 bis rue Marty (même période), les travaux de réfection de la salle d'escrime et du gymnase Maurice Herzog. Nous lancerons les études dans le cadre du Contrat de performance énergétique, puisque l'actuel arrivera à son terme en 2023. D'autres travaux réalisés par des entreprises viendront compléter le dispositif.

S'agissant toujours de cette même Direction mais pour la voirie, il est important de rappeler la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, avec des travaux d'infrastructure et de génie civil. Des études porteront sur le réaménagement d'espaces publics. Tout à l'heure, Monsieur le Maire a évoqué par rapport aux places de la Coupole et des Marseillais. On peut y ajouter la cour de l'Hôtel de Ville, le square du 11 novembre, le parvis de la médiathèque. Il y aura également, rue du Pont, la fin des travaux de requalification et de création d'une piste cyclable, avec la réalisation de bornes pour des arrêts minutes et la reprise des éclairages. Le « Plan vélo » sera dans son année n° 2. L'avenue Jean Jaurès verra la continuité des travaux engagés en 2022. Le square du 11 novembre abordera sa phase de végétalisation. Enfin, des études de requalification porteront sur le stade Henri Guérin, pour ne citer que les projets les plus importants, qui sont déjà en nombre.

Concernant la partie « Nature et Jardins », on retrouve évidemment nos 4 projets majeurs. Il est également indiqué qu'il y aura des travaux de désimperméabilisation des sols sur la place Aristide Briand, avec plantation d'arbre. Il en ira de même sur la place d'Astier, avec le traitement des fosses d'armes. Dans ce registre, je cite également le cimetière Valmy, avec la poursuite de la végétalisation et de la déminéralisation des allées. Concernant le garage, nous poursuivrons l'acquisition de véhicules à énergie propre. Au niveau de l'éclairage public, dans la mouvance du marché de performance énergétique, nous mènerons une recherche d'économie par la modernisation de l'éclairage du stade Diagana et de la piste d'athlétisme.

La Direction de l'aménagement s'occupera évidemment du projet de Charenton-Bercy. Je reprends un élément fort de l'année 2022, une étape administrative décisive qui a abouti à la signature de l'arrêté préfectoral de création de ZAC, en date du 23 septembre dernier. Dans les perspectives 2023, nous serons dans la démarche d'enquête publique relative à la modification de notre PLU. Il y aura l'enquête parcellaire et l'instruction des permis de construire. Cette Direction s'occupe également de toutes les autres autorisations d'urbanisme et de toutes les interventions foncières, notamment les acquisitions par voie de préemption. Certains locaux sont déjà ciblés.

Cette Direction gère également la politique d'hygiène et de santé environnementale, notamment pour prévenir un certain nombre de risques comme les légionelloses. Il s'agit aussi de traiter des risques majeurs comme les canicules, les grands froids ou les inondations.

La Direction de l'aménagement s'occupe également de l'action du développement économique. En termes de perspectives, nous sommes dans une démarche d'attractivité encore plus grande et importante, avec l'expérimentation du marché de plein air à Bercy, la valorisation du secteur Jaurès et Leclerc par une intervention sur la voûte et les abords du marché, et la tenue des événements en faveur de la promotion du commerce, avec notamment l'association « Charenton quartier », qui joue désormais un rôle essentiel.

La dernière frange de la Direction de l'aménagement, c'est la Direction de l'habitat. Pour 2023, il y aura deux éléments. Le premier concerne le parc social et le suivi des opérations en cours : 12 rue Marty, 170 rue de Paris, 9 rue Victor Hugo avec la finalisation de la résidentialisation, des travaux d'embellissements des parties communes dans la résidence « Étoile ». Un certain nombre d'opérations porte sur l'habitat privé, notamment la finalisation de l'étude et de la préparation des procédures administratives sur la mise en place d'une OPAH qui réapparaît dans le dispositif. De nouvelles « conf copro balades thermiques » seront organisées. Enfin, nous ferons le suivi des objectifs de construction inscrits au Contrat de relance du logement.

Concernant l'administration générale et les affaires civiles, j'ai déjà parlé du projet de déminéralisation du cimetière. Il y aura aussi la poursuite des reprises administratives des concessions périmées au cimetière Valmy. Dans les affaires civiles, il est important d'indiquer qu'il y aura un nouveau redécoupage de la carte électorale, en intégrant de nouveaux bureaux permettant de libérer ceux qui étaient investis au collège de La Cerisaie.

Concernant le Pôle Famille, après un contexte sanitaire extrêmement contraint – c’est sûrement l’un des secteurs les plus impactés par les protocoles sanitaires qui ont empêché tout regroupement, toute sortie, toute pratique de sport – l’année 2022 a été marquée par la concrétisation des actions et des projets. On se retrouve à redynamiser tous les éléments, notamment lesancements des groupes de travail sur « Ville amie des enfants », la diversification de l’offre proposée, l’extension des « Ateliers bleus » et une modification des procédures d’inscription et de paiement pour les familles. Pour les départs en classe de découverte, éléments importants et essentiels reportés depuis 2 ans, un nouveau dispositif va permettre à toutes les écoles d’en bénéficier, avec une équité parfaite. Enfin, notons la montée en charge du bio, qui passe de 30 à 40 ou 50 % en juillet 2023.

Le Pôle des Solidarités porte tout d’abord sur la petite enfance, avec le renouvellement de la convention de Prestation de service unique et de la Convention territoriale globale. Il y aura également, en 2023, le renouvellement d’un certain nombre de marchés, avec un vrai aspect environnemental. L’offre d’accueil viendra toujours en complément de notre multi-accueil. Elle est renouvelée et confirmée, que ce soit en délégation de service public ou en concession.

Le Pôle des Solidarités, c’est également le Centre communal d’action sociale. Il s’agit de relever les défis de l’inclusion sociale et de la prévention. Le CCAS va évidemment poursuivre toutes les aides déjà existantes : le complément mensuel de ressources, le « Pass sport », le « Pass activité », la prime de naissance, le projet éducatif. Pour faire face à la situation exceptionnelle attendue en 2023, il est prévu de déployer, en cohérence avec les dispositifs qui peuvent exister au niveau national ou départemental, une série de nouvelles mesures dites anti-inflation :

- Coup de pouce de 120 € dès l’hiver 2022-2023 pour les salariés à faibles ressources ;
- Coup de pouce pour les personnes précaires âgées et en situation de handicap, par le doublement du montant du CMR ;
- Augmentation significative du plafond de ressources pris en compte pour le calcul du CMR 2023 ;
- Aide à l’énergie, déterminée au premier semestre 2023.

La troisième partie du Pôle des Solidarités concerne les seniors. Elle retrouve une activité d’avant la crise sanitaire, avec les séjours et les activités. Ce service a entamé un partenariat avec l’Université inter-âges. Il est également vigilant par rapport au « Plan canicule », avec un nombre croissant d’inscrits. Cela est évidemment de nature à rassurer la collectivité, en encadrant toutes ces personnes en période délicate. La résidence Jeanne d’Albret affiche aujourd’hui un taux d’occupation de 97 %. Le partenariat avec l’EHPAD Gabrielle d’Estrées est également très riche d’activités.

Concernant la santé et l’autonomie, je cite notamment le dispositif « sport sur ordonnance », qui a retrouvé une forte dynamique en 2022. Il sera dans la même mouvance en 2023. Les services de soutien à domicile seront confortés avec un nouveau prestataire de téléassistance, qui a pris le relais en

2022 avec une offre de sécurité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Tout cela a été dévoilé au cours du rapport de la Chambre régionale des comptes, mais il y a aussi l'appel à manifestation d'intérêt que la Ville va lancer pour un nouveau bail commercial à destination d'une activité de maison médicale dans les bâtiments du 9 rue Jean Jaurès, afin de développer l'offre médicale du territoire charentonnais. Je crois que c'est un sujet majeur à côté duquel la collectivité ne peut évidemment pas passer.

J'évoque ensuite le Pôle JASC, en commençant par la partie culturelle et ses différentes composantes. La médiathèque, en 2023, sera toujours dans la démarche visant à favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés, notamment par l'extension du portage aux personnes hospitalisées. Il s'agira aussi de développer l'accès numérique, avec une réflexion sur deux nouvelles offres : le développement durable, avec la continuité de « Charte d'équipement allégée » et le renforcement des actions en direction du jeune public.

Je vous parle ensuite des arts plastiques, avec un accès à tous les publics, particulièrement les plus jeunes. Des actions partenariales de rayonnement seront menées, notamment « Promenons-nous dans la rue ».

J'en viens à l'Espace Art et Liberté, avec le développement du musée numérique « Micro-Folie » et le renforcement de la communication sur les expositions. Il s'agit de poursuivre dans la dynamique que nous connaissons déjà.

Pour le théâtre, nous poursuivons l'ouverture sur le territoire et le développement des coopérations de proximité. Nous valoriserons également les artistes professionnels de la ville. Nous développerons la programmation pour tout public et jeune public. C'est un élément clé pour demain, avec la consolidation de la programmation en temps scolaire et pendant les petites vacances scolaires. Il y aura une programmation diversifiée de spectacles le samedi et le dimanche matin pour les 0-3 ans, et un partage artistique intergénérationnel. J'indique enfin la création d'un « Club des amis du théâtre ».

Ce Pôle JASC s'occupe aussi de la jeunesse et de la prévention-médiation. Pour la jeunesse, je cite le développement de l'ALSH pour accueillir les jeunes de 11 à 17 ans, avec une attention toute particulière aux jeunes de 15 à 17 ans. Il y a aussi le développement du partenariat avec le collège de La Cerisaie, avec un accueil du soir et durant la pause méridienne, à la fois au collège et à l'Espace Jeunesse. L'aide aux devoirs sera renforcée. Le Conseil municipal des jeunes se réunira à travers 4 commissions pour mettre en place ses projets, comme le skatepark de rencontre intergénérationnelle avec la résidence Jeanne d'Albret. C'est aussi un projet d'échange avec le Conseil municipal des jeunes de Berlin-Tempelhof. Toutes ces initiatives extrêmement intéressantes caractérisent cette instance.

S'agissant de la médiation, l'année 2023 verra un recentrage des activités sur l'Espace Jeunesse, eu égard aux travaux de la verrière. J'y viendrai en évoquant l'aspect de la sécurité. Les animateurs de prévention ont déjà rejoint ces locaux. L'accueil individuel des jeunes peut donc se poursuivre sans aucune difficulté. La médiation de rue sera renforcée en lien avec les services municipaux. Des actions de prévention seront organisées sur un certain nombre

de thématiques fortes, telle que le harcèlement, les jeux dangereux, l'égalité entre les hommes et les femmes. Le travail transversal sera renforcé avec les autres services municipaux : CCAS, enfance, développement économique. Les actions contre les violences faites aux femmes seront poursuivies en direction du public scolaire et du tout public.

Concernant le sport, la piscine verra l'ouverture de la fosse de plongée en 2023. Une réflexion est portée sur la réhabilitation du terrain de football du stade Henri Guérin, avec des études de dossier et des recherches de financements. Le projet de skatepark sera finalisé en termes de localisation, d'aménagement et de recherche de subventions. Des travaux de rénovation seront menés sur la salle d'escrime et le dojo municipal.

J'en arrive à la sécurité. Je rappelle que la Ville de Charenton dispose d'un service de police municipale dont les effectifs sont en cours de renforcement. Dans un contexte où les collectivités jouent maintenant un rôle majeur en matière de tranquillité et de sécurité publiques, la Municipalité de Charenton veille à conforter particulièrement ces secteurs pour atteindre le niveau théorique des effectifs : 25 agents de police municipale, 11 agents de surveillance de la voie publique et 12 opérateurs du PC radio. La police municipale travaille aussi sur le respect au quotidien des règles de circulation, comme sur le respect des règles d'occupation du domaine public. Elle gère le réseau de caméras de vidéoprotection. Elle participe activement au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Je rappelle qu'à ce titre, le poste de commandement continue son déploiement important pour cette année et les années à venir. Le CSU va pouvoir s'adapter au fil des prochaines années, dans la mesure où notre territoire pourra être couvert par 180 à 200 caméras à l'horizon 2026.

Les perspectives 2023 consistent à :

- Optimiser l'organisation de la police municipale en s'adaptant aux évolutions du contexte local ;
- Étendre les locaux du poste de police municipale afin d'absorber l'accroissement du CSU et des effectifs ;
- Stabiliser les effectifs de la brigade de soirée avec l'arrivée de nouvelles recrues dans cette unité ;
- Mettre en place une unité cynophile en tenant compte des évolutions réglementaires de 2022 ;
- Intensifier les actions en matière de contrôle routier et envers les EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés). Je pense notamment aux trottinettes, qui sont un nouvel élément dans le paysage de nos rues ;
- Stabiliser les effectifs des ASVP ;
- Renforcer de manière raisonnée le parc de caméras ;
- Renforcer la présence dans le territoire de la brigade de salubrité et de propreté qui existe désormais.

Concernant l'animation, la vie associative et la démocratie participative, je rappelle que le secteur associatif joue un rôle essentiel

d'accompagnement auprès des très nombreuses associations de notre ville. Il s'agira, en 2023, de formaliser davantage ce partenariat et de le renforcer, notamment par une revisite de la « Charte de la vie associative » et une modification des critères d'attribution des subventions, avec la mise en place de critères simplifiés pour permettre un peu plus de lisibilité. Au-delà des aspects juridiques, la vie associative propose aussi des événements et des manifestations, comme des conférences sur les économies énergétiques. Les associations seront invitées à s'inscrire davantage dans ces sujets de développement durable. Il y aura le « Printemps des jumelages » en avril 2023, avec une rencontre très forte entre nos villes jumelées. Le « Forum des associations » et le « Téléthon » seront évidemment reconduits, puisque ce sont des événements très importants et incontournables.

La démocratie participative et la citoyenneté verront, en 2023, des conseillers de quartier s'impliquer dans la vie locale. Un ou plusieurs conseillers s'associeront ainsi à certains projets structurants. Un ou plusieurs membres des Conseils de quartier participeront au Comité de suivi du budget participatif qui va être instauré en 2023. Des groupes de travail seront réunis par thématiques inter-quartiers, afin que tous ces dispositifs et toutes ces entités convergent dans les différents quartiers.

La dernière thématique de ces politiques sectorielles, c'est le développement durable et l'écologie urbaine. Si en 2022, l'accent a été mis sur la démarche d'écoresponsabilité de la Ville, ainsi que sur la mise en œuvre de l'année 1 du « Plan vélo », tout en poursuivant des actions de végétalisation et de sensibilisation du grand public aux enjeux de la transition écologique, l'année 2023 mettra l'accent sur le maintien et la consolidation de toutes les actions engagées en 2022, ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la démarche d'écoresponsabilité. La Municipalité va donc poursuivre, avec pour objectif de déployer un certain nombre de projets en termes de mobilité durable. Il s'agit du déploiement des actions votées dans le cadre du « Plan vélo 2022-2024 », avec de nouveaux aménagements cyclables, la mise en place de signalisation tricolore lumineuse, le déploiement de stationnements sécurisés pour les vélos, pour ne citer que cela. Il y aura aussi des actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants, comme je l'ai indiqué en abordant le volet du garage de la Direction du patrimoine.

La démarche de responsabilité sociale et environnementale de la Municipalité est importante, notamment à travers l'animation du réseau « d'écopulseurs », la mise en œuvre du plan d'action pour réduire l'empreinte carbone des activités municipales, un accompagnement par rapport à la limitation de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, l'évolution du marché des fournitures vers les produits les plus écoresponsables et le déploiement du dispositif de tri sélectif, en partenariat avec le Territoire. Je cite aussi « Nature en ville », avec le déploiement d'un plan d'action en faveur des animaux en ville. Il s'agit aussi de la consommation responsable et d'actions de sensibilisation transversales. Je pense notamment à l'expérimentation d'un chèque alimentaire pour les foyers les plus modestes, en les invitant à acheter des produits bio ou locaux auprès de nos commerçants charentonnais. D'ailleurs, nous voulons aussi accompagner nos commerçants dans une démarche d'écoresponsabilité.

Voilà ce que je pouvais indiquer très rapidement sur les politiques sectorielles, en essayant de ne pas en oublier en chemin.

Pour conclure la synthèse de ce rapport d'orientation budgétaire, je fais tout d'abord un focus sur la dette de la Ville. Charenton a un niveau très faible d'endettement et sa dette ne cesse de diminuer depuis 2005. Pour la 17^{ème} année, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. De fait, la dette par habitant est 9 fois inférieure à la moyenne nationale dans la même strate de communes : 111 € à Charenton contre 972 € au national. Le niveau de charge est extrêmement bas, avec une dette sur seulement 3 lignes d'emprunt, dont 1 s'achèvera en 2028 et les 2 autres en 2035. La répartition est équilibrée, eu égard aux organismes prêteurs, et les taux sont fixes. Cela lui vaut la meilleure note selon une classification reconnue.

Enfin, j'évoque les grands équilibres financiers par les soldes intermédiaires de gestion, qui sont nos indicateurs de mesure de la santé financière de la collectivité : épargne de gestion, épargne brute, épargne nette. Notre épargne brute, véritable socle de notre richesse financière, s'appuie sur la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Jusqu'en 2021, elle était plutôt préservée, à hauteur de 10,10 %. Elle enregistre une forte chute en 2022, à hauteur de 5,5 %. C'est l'effet immédiat des deux facteurs que sont la crise énergétique et la revalorisation des dépenses de personnel, qui impacte très fortement nos dépenses. Elle sera encore en forte baisse, avec un niveau de 1,56 % en 2023. Cela signifie que nos recettes seront quasiment équivalentes à nos dépenses, jugulant ainsi notre autofinancement. Cette rigueur que nous maintenons sans fléchir depuis des années, nous permettra de piocher dans nos fonds propres à l'avenir pour tenir les engagements pris sans agir sur le levier fiscal. En effet, aucune augmentation des taux de fiscalité ne sera effectuée en 2023. Il n'y aura pas non plus de sollicitation d'un nouvel emprunt. Nous pourrons ainsi maintenir nos finances de la manière la plus saine, la plus réaliste et, certainement, la plus responsable et la plus performante, face aux enjeux de demain.

Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci, Monsieur SEGALAT, pour cette présentation complète et synthétique de la situation financière de la Ville dans ce contexte des collectivités territoriales, ainsi que des grandes orientations et pistes que nous souhaitons entreprendre au cours de l'année 2023. Bien entendu, il ne faudra pas s'arrêter à ce seul exercice qui est devant nous.

J'ouvre le débat, en remerciant au passage l'administration générale, sous la conduite de Didier SIRE, pour ce document très complet – j'allais presque dire copieux – qui a été rédigé. Dans l'objectif d'essayer de réviser le calendrier budgétaire afin d'être dans l'exécution la plus proche de l'année civile, c'est un tour de force de pouvoir travailler sur un tel rapport des orientations budgétaires. Je remercie donc le Directeur général des services et tous les contributeurs de ce rapport.

La parole est donc à celles et ceux qui souhaitent la prendre.
Monsieur MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'aimerais m'associer à ce qui vient d'être dit en remerciant Monsieur SEGALAT pour sa présentation, de nouveau en commission et ici. Je salue aussi le travail mené par l'administration et le Directeur général des services, pour qui

la fin d'année fut décidément bien remplie ! Je voudrais justement commencer par cela, en appuyant le geste que vous avez mentionné concernant l'anticipation de nos discussions budgétaires, afin de coller un peu plus au calendrier civil et de ne plus approuver le budget primitif à la fin du premier semestre mais bien au début de l'année. Je sais combien cela demande en transformation, en anticipation, en chamboulement des habitudes. Pour cela, merci et bravo à notre administration !

Entrons donc dans le vif du sujet, et attaquons par le contexte économique et l'État. Force est de constater que les collectivités locales dans leur ensemble sont touchées de plein fouet, comme les ménages et les entreprises, par la crise actuelle. On a déjà vu, pour quelques communes, des situations périlleuses être empirées par la crise COVID et maintenant, par l'inflation et les difficultés d'approvisionnement. Cela les amène à prendre des directions budgétaires inenvisageables il y a encore quelques mois. L'État, lui, limite les actions prises pour contrer l'inflation pour les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales. Il supprime des fiscalités qui abondent les budgets locaux sans contrepartie. Il met des menottes aux équipes municipales, départementales et régionales qui, sans moyens, perdent leur autonomie financière.

Pourtant, il bénéficie de l'inflation, notamment par la TVA : en effet, si le prix hors taxes monte, la TVA monte ; c'est super, les finances publiques ! Si seulement on avait un Gouvernement qui ne s'endettait pas à des taux calés sur l'IPC, ce pays roulerait sur l'or ! En tout cas, l'État a un peu les moyens de venir en aide aux collectivités mais, surtout, l'obligation, puisque l'article 72 de la Constitution de la V^e République française dit : « Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. » Or, il est devenu impossible de s'administrer librement sans avoir l'ensemble des moyens financiers pour le faire. Cela limite forcément votre action, comme celle de toutes les communes elles aussi exposées à l'inflation. Vous avez donc mon soutien pour aller taper à la porte du pouvoir afin de réclamer davantage de moyens par rapport à la situation exceptionnelle que nous vivons, comme des élus de majorités de tout bord l'ont fait, ce mardi 13 décembre au Kremlin-Bicêtre.

Malgré tout cela, la situation de Charenton est meilleure. On en a un peu parlé lors du point précédent. Les assises financières, les fondamentaux démographiques et économiques sont autant d'atouts naturels qui élargissent votre marge de manœuvre au-delà de ce que vous avez pour habitude d'investir ou de dépenser. Les orientations budgétaires, finalement, restent en ligne avec ce qu'on a d'habitude. En regardant les proportions des grandes masses au niveau des recettes de fonctionnement, il n'y a pas d'évolution majeure ou de rupture qui pourrait s'expliquer par les situations nouvelles que nous connaissons. L'augmentation de la part des recettes provenant des contributions directes continue. On est passé de 39,67 % en 2019 à 42,24 % en 2023, au détriment de la fiscalité indirecte qui passe de 38,92 % en 2019 à 35,26 % en 2023, et des dotations, forcément, qui passent de 8,47 % à 5,71 % sur la même période. Côté dépenses de fonctionnement, c'est la même chose. Les répartitions restent assez constantes, avec simplement une légère augmentation de la part des charges à caractère général dans le mix.

En revanche, pour faire écho à mon propos sur le point précédent, il aurait été intéressant d'avoir ces projections sur un plus long terme. En effet, il existe des révisions des projections des taux d'inflation. Il est donc possible d'estimer les contributions directes qu'on pourra avoir, au même titre que vous estimez que la fiscalité indirecte sera en gros stable à l'avenir. Vu que ce poste de recettes représente à peu près 40 % des revenus totaux, cela permet de tracer une stratégie financière que la CRC et nous appelions de nos vœux.

Comme je le disais, on reste avec les mêmes habitudes. Certaines sont positives, comme celle de prendre en considération le ralentissement du marché de l'immobilier, ou celui de ne pas prendre à 100 % l'augmentation des prix de l'électricité dans l'impact de la TCCFE. Ce que je vois toutefois, c'est que vous projetez un excédent de fonctionnement de 4,2 M€. Là, je ne comprends plus. Comment arrive-t-on à dégager plus de 4 M€ d'excédent avec tout le contexte qu'on a décrit ? Il faudra nous l'expliquer. Dans votre réponse, très certainement, vous invoquerez – je le fais donc pour vous – le fait que cet excédent sera le plus petit constaté depuis 2019. J'avoue ne pas avoir regardé plus loin ; vous m'en excuserez. Soit, mais je vous invite à mettre cela au regard de la pression fiscale et du coût de la vie sur les concitoyens.

Peut-on avoir ce débat une fois pour toutes ? Je crois que je vais vous rendre service, en vous posant la question que je vais vous poser. Est-ce que votre stratégie budgétaire est de dégager d'abord des excédents en section de fonctionnement pour les passer ensuite en investissement, ne pas investir les montants et donc les garder en cash pour, ensuite, ne pas avoir à emprunter au moment où il faudra financer Charenton-Bercy ? Je vais vous le dire très sincèrement ; si c'est explicitement votre stratégie, je peux même vous soutenir, si tant est que cela soit planifié, organisé et limité. Il ne faudrait pas que ce soit une « saignée fiscale » chaque année, au sens où on ne charge pas des recettes fiscales au-delà de ce qu'on prévoit de dépenser pour l'année correspondante. Il faudrait en revanche que ce soit assumé quand vous présentez les budgets, en inscrivant une ligne avec un cash prévu pour le financement futur de nos engagements pour Charenton-Bercy. Si ce n'est pas assumé de la façon que je viens de décrire, c'est un manque de transparence et « là où il y a un flou, il y a un loup ». Le loup doit se mordre les griffes, sans doute, de n'avoir pas levé de la dette à taux fixe pour investir, quand je lui indiquais de le faire il y a 1 an, avec un EURIBOR négatif à l'époque !

Je ne ferai pas beaucoup plus long. Je reviendrai sur les politiques sectorielles lors du budget primitif. Je vous laisse ainsi un cliffhanger incroyable ; à quand le dénouement ? (*Rires*) Pour être franc, il y a énormément de projets dans le ROB. C'est super mais, depuis l'opposition, si je n'ai pas les chiffres, je ne sais pas ce qui va être réellement fait. Plutôt que de questionner, féliciter ou proposer des choses en l'air, attendons donc le budget primitif. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Bien. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le rapport des orientations budgétaires ? Il n'y en a aucune. Finalement, on ne va peut-être pas faire une séance de 4 ou 5 heures, puisque votre propos était bref ! (*Rires*) Je vais donc limiter le mien aussi pour conclure ce sujet, afin de pouvoir avancer sur les autres dossiers.

Je reprends volontiers à mon compte une partie des propos que vous avez tenus à l'instant sur le comportement de l'État vis-à-vis des

collectivités territoriales. Lorsque j'observe, comme tous les autres Maires, que le Président de la République ne se rend pas au Congrès des Maires et qu'il se limite à déambuler au Salon des Maires, je dois dire que je trouve que c'est un signal. C'est même un signal réitéré car ce n'est pas la première fois qu'il le pratique ainsi. Il organise une grande réception pour un millier de Maires invités à un « pince-fesses » à l'Élysée. Pour ma part, je n'ai jamais répondu à cette invitation, parce que j'estime que le lien originel entre le Président de la République et les Maires, c'est le Congrès des Maires. On se déplace au Congrès des Maires ; on ne reçoit pas les Maires en tant que locataire d'un lieu aussi prestigieux que l'Élysée. Cela m'appartient et je le dis : je trouve que c'est une illustration des rapports distants qui existent aujourd'hui entre la tête de l'État et le terrain, c'est-à-dire les collectivités territoriales.

Lorsque je lis, par ailleurs, qu'il y a lieu de s'interroger sur la décentralisation parce qu'elle n'aurait rien réglé dans notre pays, j'en ai le vertige, du haut de ma « montagne d'or » ! (*Rires*) Que veut-on démontrer ? Que la décentralisation, durant plus de 40 ans, n'aurait pas fait la démonstration d'une grande proximité entre le politique détenteur d'un mandat, et ses concitoyens ? Je m'inscris pleinement en faux pour considérer que, heureusement, il existe des collectivités locales. C'est une fierté nationale de compter encore sur elles aujourd'hui, alors qu'elles rentrent dans un contexte extrêmement douloureux et que les Maires appellent au secours, tel qu'ils l'ont fait avant-hier au Kremlin-Bicêtre. Ce pourrait aussi bien être demain à Charenton.

Je me rappelle qu'en 2018, quelques mois avant l'épisode malheureux des « Gilets jaunes », nous nous étions retrouvés sur l'Esplanade des Invalides. Quelques-uns d'entre vous m'avaient d'ailleurs accompagné, le 10 novembre si je me souviens bien. Nous nous étions retrouvés en écharpe, pour ceux qui en portaient, à 50 ou 60 élus, au pied de la rue de l'Université, sur l'Esplanade des Invalides, pour manifester notre désarroi face aux décisions politiques, notamment en matière de réforme de la fiscalité. Nous étions des précurseurs ! Quelle a été la réponse, à l'époque ? Cela m'a choqué ! Le commissaire du VII^e arrondissement, sur ordre de l'Intérieur, nous a envoyé un contingent de CRS ! Celui-ci s'est figé rue de l'Université alors que nous engagions le pas pour aller vers l'Assemblée nationale symboliquement. Vous imaginez bien que nous n'allions pas sortir les mortiers face à la très belle porte du Palais Bourbon ! Écoutez, il fallait envoyer les CRS pour couper la marche de ces quelques pauvres élus que nous étions, sous la flotte d'ailleurs ! Nous avons donc rebroussé chemin et nous avons pris la ligne 8, modestement, pour rejoindre Charenton, pour ceux qui y habitaient. Voilà ; je trouve que c'est très emblématique de ce qui se passe dans ce pays, c'est-à-dire la coupure et la décorrélation entre l'État et les collectivités.

Vous rappelez, à juste raison, les articles de la Constitution sur la libre administration des collectivités territoriales, ce que CHIRAC avait introduit à une époque avec RAFFARIN pour la préservation de l'autonomie financière des collectivités territoriales. En réalité – pardon pour ce langage trivial – tout le monde s'en fout ! Tout le monde a piétiné les articles de la Constitution relatifs aux collectivités territoriales, et aujourd'hui plus que de raison ! Il y a quelques parlementaires qui essaient encore, au Sénat ou à l'Assemblée, de dire : « Mais enfin, Monsieur le Ministre, je vous rappelle que la libre administration et

l'autonomie financière sont inscrites dans la Constitution ! » Mais où est la prise de conscience, derrière cela ? Personne n'en prend conscience !

Vous avez raison à propos de la réforme des fiscalités. La CVAE était la dernière tranche de fiscalité économique, et elle va disparaître en 2023, à l'heure même où les dernières lignes de taxe d'habitation auront purement et simplement disparu. C'était l'un des derniers éléments de fiscalité qui ont été construits intelligemment durant bien des décennies dans ce pays, et qui ont assuré l'investissement public à hauteur de 75 % dans notre territoire national. Ils ont permis à nos concitoyens, aux familles de Charenton et d'ailleurs, de disposer d'équipements scolaires de bonne tenue, d'équipements sportifs de bonne tenue, d'équipements culturels de bonne tenue, ainsi que de politiques sociales qui tiennent la route et qui se sont même développées au fil du temps, pour venir en aide à des populations de plus en plus modestes ou de plus en plus en souffrance. C'est cela, la décentralisation ! À la « belle époque », c'est-à-dire au début des années 1980 – je n'étais évidemment pas encore au Conseil municipal (*Rires*) – l'État versait des dotations globales de fonctionnement. Monsieur SEGALAT l'a rappelé à l'instant : en 2023, ça y est, notre dotation globale de fonctionnement est à zéro ! Qu'est-ce qui reste ?

L'engagement du Ministre des finances est évanescent car un jour, c'est Bruno LEMAIRE et le lendemain, c'est un autre. Ce sont des engagements d'un jour, les dotations de l'État qui viendront compenser la taxe d'habitation et la CVAE ! Le retour de la fiscalité économique part à la Métropole. D'ailleurs, celle-ci dépense allègrement à tout-va ! Pour les JO, elle fait un truc monumental ; c'est très bien, mais avec quel argent ? Peu importe, c'est organisé ainsi et personne ne veut s'y attaquer ! Tout ceci pour dire que le retour de la fiscalité économique dans nos comptes, c'est 21 M€ ! Quand on se parle, les uns et les autres, et qu'on se confronte en disant : « Vous devez faire plus, vous devez mieux exécuter, etc. », c'est très bien, mais on n'exécutera bien demain que si cet argent, qui vient de chez nous, nous revient encore ! S'il ne revient plus, si les 13,5 M€ de taxe d'habitation que les ménages charentonnais réglaient jusqu'alors ne reviennent plus dans nos comptes, cela fait une grosse addition ! Faisons-la rapidement : $13,5 = 21,2$, cela fait tout de suite une sacrée somme ! Si on n'a plus ces 34,7 M€, ou si, comme j'y suis habitué depuis que j'ai été Adjoint aux finances, l'État refait une de ses réformes coutumières des fiscalités et que la compensation ne dure que 2 ans avant que les dotations ne dégringolent...

Ah si, je vous assure que c'est la réalité ! Jamais les engagements de l'État n'ont été tenus plus de 2 ou 3 ans.

De plus, il faut tenir compte du fait que l'État a emprunté 270 Md€ récemment, pour finir l'année. C'est vertigineux ! À quel moment va-t-on se retrouver face aux comptes publics de la Nation ? J'aimerais bien que la CRC aille aussi à Bercy pour s'inquiéter des comptes publics ! J'aimerais vraiment bien ! Cela s'appelle la Cour des comptes. Chaque année, elle fait un rappel sur la situation dégradée des comptes publics. À force de tirer des chèques, depuis quelque temps, depuis la crise sanitaire et encore récemment, sur diverses choses, pour essayer d'amortir le choc économique et social, qui va payer ? Qui va payer ? On dit que ce sont les collectivités territoriales qui vont payer, mais savez-vous quoi ? On nous a ressorti le « Pacte de Cahors » ! On nous a ressorti le « Pacte d'engagement » de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales, même

si ce sont surtout elles qui doivent lui donner des gages. Mais de qui se moque-t-on ? De qui se moque-t-on ? Est-ce que ce sont les collectivités territoriales qui sont mises au pied du mur pour rendre des comptes à la Nation ? Tout le monde sait que les collectivités territoriales ont le devoir absolu de présenter des comptes équilibrés ! La seule petite marge de manœuvre, c'est -5 %. Quand on fait -6 %, le Préfet bien voir le Maire et lui dit : « Écoute, toi, tu dégages, Paulo (*Rires*), c'est moi qui prends les rênes et c'est moi qui administre ! » Qui est allé voir, à un moment donné, le Ministre des finances, le Premier Ministre ou le Président de la République, pour lui dire : « Arrête, là ! Arrête, parce que qui va payer, demain ? » C'est cela, la réalité !

Je pense que notre crainte est partagée. En tout cas, je l'ai entendue dans vos propos. Que va-t-il se passer après-demain ? Va-t-on nous dire de serrer davantage les boulons ? Il y a déjà des milliers de collectivités qui sont déjà – pardonnez-moi – « à l'os » et qui ne peuvent pas faire plus. C'est la raison pour laquelle les Maires ressortent dans la rue. Hier, on a eu un mouvement des « Gilets jaunes » : je pense que demain, on pourrait avoir un mouvement des « Écharpes tricolores » dans les rues ! Je pense qu'on va être extrêmement nombreux à défiler.

Pas plus tard qu'hier ou aujourd'hui, j'ai lu que la Mairie de Paris, après avoir augmenté la fiscalité foncière – ce qui lui reste – de 52 %. C'est costaud ! Elle est solide, Anne HIDALGO, pour annoncer cela ! Pourquoi fait-elle cela ? C'est parce qu'elle ne peut pas faire autrement. La Mairie de Paris est lourdement endettée ; il faut donc dégager des marges. Elle ne peut pas compter sur l'État, qui ne lui viendra pas en aide. Par ailleurs, mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE vient d'annoncer qu'il y aurait 30 % d'économie sur les dépenses de gestion de la Maire de Paris ; 30 % ! C'est colossal. Ici, dans les orientations budgétaires, vous n'avez pas entendu parler d'un endettement pléthorique ni d'une augmentation de la fiscalité.

J'ajoute un petit mot, sur l'endettement, sans faire tellement plus long. J'aime bien que les choses soient expliquées au moins une fois par an, un peu au moment du budget mais davantage au moment des orientations budgétaires. Ce qui va nous sauver, c'est le fait que nous ne sommes pas endettés. Ce qui sauvera l'épargne nette de cette Ville, c'est justement le fait qu'elle n'est pas endettée. Si nous l'étions, je peux vous dire que nous mettrions un coup d'arrêt au moindre investissement dans les 2 ans. C'est ce qui attend plusieurs dizaines de collectivités du Val-de-Marne. Certaines d'entre elles me disent déjà qu'elles n'investiront plus. Vous savez sans doute que certaines villes du Val-de-Marne, d'ailleurs, ont décidé de fermer des équipements publics ! Il y a une ville proche d'ici qui a fermé un équipement public, à savoir une salle polyvalente de grande taille. Elle va rester fermée pendant plusieurs mois pour des raisons économiques. Ce n'est pas rien !

Je suis certain que, dans nos orientations budgétaires 2023, nous n'aurons pas un régime aussi drastique que celui que certaines collectivités s'apprêtent à suivre pour l'année 2023 et les années suivantes. C'est plutôt rassurant, de ce point de vue, parce que cela nous laisse encore de la marge de manœuvre pour agir. Ce n'est pas pour la satisfaction personnelle du Maire, de l'Adjoint aux finances ou de la majorité municipale, pas du tout ! La satisfaction qu'on peut en tirer, c'est de se dire que vis-à-vis des Charentonnais, on tiendra nos engagements. Ils seront peut-être échelonnés, c'est même fort probable,

mais en tout cas, on continuera d'investir dans cette ville. On continuera de rendre un niveau de service public qui, je crois, est de qualité et de très bon niveau par rapport à d'autres collectivités. C'est tout de même ce message qu'il faut pouvoir se dire aujourd'hui.

Vous proposez que, demain, on puisse manifester ensemble. Le jour où il y aura une manifestation – parce qu'il y en aura d'autres – je vous en communiquerai la date, et tous ceux qui voudront bien venir, seront les bienvenus, quelle que soit leur étiquette.

Je conclus ainsi sur les orientations budgétaires 2023, en vous demandant si vous validez le fait d'avoir pris acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, ce soir. Je vous remercie de votre approbation et de la qualité des échanges que nous avons eus sur ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 ° – CREATION DE L'EMPLOI DE JURISTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE CONTRACTUEL.

Mme MINART. – Dans le cadre de la sécurisation juridique des procédures de passation de marchés publics, il convient de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour l'exercice des fonctions de juriste de la commande publique, à compter du 1^{er} janvier 2023. Les missions du poste vont de la conception des contrats publics aux dossiers de consultation des entreprises, en passant par le conseil aux élus et aux services sur le choix des procédures et l'évaluation des risques juridiques, ou encore par l'assistance juridique à la sélection et à la négociation avec les entreprises.

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial, par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans au maximum, susceptible d'être renouvelé par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau bac+3 ou d'une expérience professionnelle significative dans le secteur concerné, sur des fonctions de juriste.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 ° – CREATION DE L'EMPLOI DE PROFESSEUR D'ARTS PLASTIQUES CONTRACTUEL.

Mme MINART. – Le professeur d'arts plastique intervient auprès des publics jeunes et adultes au sein de l'atelier d'arts plastique « Pierre Soulages », afin de dispenser sa pédagogie dans la spécialité de sa pratique

artistique. Son action s'inscrit dans le cadre du développement de la politique culturelle de la ville. Aussi, afin de consolider cette action culturelle, la création d'un emploi permanent de catégorie A en tant que professeur territorial d'enseignement artistique à temps complet semble nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2023. Ses missions seront d'enseigner le manga artistique ainsi que la gravure.

Les possibilités contractuelles sont les mêmes que dans le rapport précédent, mais l'agent contractuel pourra être positionné directement en contrat à durée indéterminée si le candidat remplit les conditions statutaires. L'agent devra justifier d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle significative dans le secteur concerné, sur des fonctions d'enseignant artistique.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 ° – CREATION D'EMPLOIS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER ET D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Mme MINART. – Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le recrutement d'emplois d'accroissement saisonnier pour l'année 2023, en faveur des activités des centres de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires. Il s'agit d'emplois d'adjoints d'animation, dont le nombre varie en fonction de l'effectif des enfants inscrits et des congés des équipes permanentes du Service Jeunesse, selon les normes d'encadrement fixées par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il s'agit aussi de renforcer les équipes des services municipaux pour une mission ponctuelle afin d'assurer la continuité du service pendant les congés d'été, dans différents secteurs, pour un équivalent de 28 mois de salaire de base.

Il vous est également proposé de délibérer sur le recrutement d'emplois d'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2023. Pour le recensement de la population, comme chaque année, le Service des Affaires civiles procédera au recrutement de 7 agents recenseurs pour les mois de janvier et février 2023. Il s'agit également de renforcer les équipes de plusieurs services pour une mission ponctuelle dans le secteur des affaires civiles, de la jeunesse et de la petite enfance. Enfin, pour une continuité du service, il pourra également être fait appel à d'autres recrutements au titre de l'accroissement temporaire d'activité.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 ° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.

Mme MINART. – Les modifications inscrites dans ce tableau des emplois permanents sont encore importantes, au regard du nombre total d'emplois.

En premier lieu, il est question d'avancements de grade pour 34 agents dans les trois catégories A, B et C au sein de chaque filière : administrative, technique, animation, culturelle, médico-sociale et police municipale. C'est un nombre important au sujet duquel la collectivité se montre très attentive, favorisant chaque année les évolutions de carrière par une promotion au mérite d'après les compétences mises au service de la collectivité, et en faveur d'un encouragement ainsi que d'un accompagnement à gravir les étapes successives au cours de la vie professionnelle.

Le deuxième point significatif de ce dossier concerne la précision des temps de travail des postes d'enseignants dans la filière culturelle, postes à temps non complet. Chaque année, il est en effet nécessaire de préciser pour chacun d'eux la durée hebdomadaire de travail, comme cela avait été vu pour la filière animation au cours du précédent Conseil municipal. Cette requalification du besoin est valable pour l'année scolaire en cours. Elle est donc révisée annuellement.

À ces deux points majeurs, s'ajoutent deux ajustements de grade à la suite de recrutements :

- La prise en compte d'une mobilité interne accompagnée d'un changement de filière, depuis celle médico-sociale vers celle administrative, transformation à la suite d'une réussite à un concours ;
- L'extension d'un poste à temps complet, initialement à 30 heures, dans la filière culturelle.

Enfin, la création de deux postes est proposée au sein de la Direction de la Communication, plus précisément en tant qu'adjoint au Directeur de la Communication pour le premier et chargé de communication événementielle pour le second.

En synthèse, cette modification du tableau des emplois permanents comptabilise 72 suppressions pour 74 créations. Au cours du dernier Comité technique, ce dossier a obtenu l'unanimité des deux collèges.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ce tableau des emplois permanents ? Il n'y en a pas.

Je me permets simplement de rappeler, à travers ce commentaire et en rapport avec ce que nous avons évoqué tout à l'heure sur le volet RH du rapport de la CRC, que nous cherchons depuis plus de 1 an un adjoint au Directeur de la Voirie et de l'Espace public. Voilà déjà près de 5 mois que nous cherchons un remplaçant au responsable du Service Nature et Jardins, puisque le précédent titulaire du poste a changé de collectivité. C'est aussi pour vous

illustrer qu'au-delà des mouvements qui sont opérés ici, il y a des postes ouverts mais qui, aujourd'hui, n'accueillent pas de candidats.

Je ne parle même pas du secteur de la petite enfance qui, heureusement, tient encore bon chez nous ! Cependant, nous n'avons plus aujourd'hui de pool de « volantes », qui est utile lorsqu'il y a des absences au sein du personnel des crèches, quelles qu'en soient les raisons. On est donc « à flux tendu », en quelque sorte. Il suffirait d'un incident pour que, en termes d'encadrement pour assurer l'accueil des petits Charentonnais, nous puissions nous retrouver en difficulté. À l'échelle du département, il y a 220 postes d'auxiliaires de puéricultures qui ne sont pas pourvus. 220 postes !

Je mets aux voix ce dossier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 ° – RECRUTEMENTS ET REMUNERATIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX VACATAIRES.

M. SEGALAT. – Pour introduire ce dossier, je rappelle que l'agent vacataire ne peut en aucun cas être un contractuel de droit public. C'est une personne recrutée pour exercer un acte bien déterminé, discontinu dans le temps donc loin de la notion d'emploi permanent, et dont la rémunération est liée directement à cet acte. Ce sont ces trois conditions qui vont caractériser l'agent vacataire. Ce qui est important dans cette délibération, c'est de pouvoir déterminer et redéfinir les modes de rémunération en fonction de certaines spécificités.

Trois catégories se dégagent par rapport à ces recrutements de vacataires :

- La première catégorie concerne les intermittents du spectacle, avec un taux horaire de 19,64 €. Il se matérialise par un cachet, une sorte de forfait de 4 heures, 8 heures, 10 heures ou 12 heures, auquel s'ajoute à partir de 8 heures un remboursement de repas fixé à 20,20 € par repas. C'est un repas fixé par la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, dont le théâtre relève juridiquement ;
- La deuxième catégorie concerne les musiciens, comédiens et metteurs en scène, dans le cadre de la programmation culturelle. À Charenton, nous sommes plutôt sur la notion de forfait ou de taux horaire brut pour les comédiens ;
- Le troisième élément, c'est la rémunération des vacances spécifiques, qui concernent bon nombre de secteurs. Nous en avons identifié 14, essentiellement rémunérés selon un taux horaire brut plus 10 % de congés payés. Ce taux horaire peut évidemment évoluer en fonction du niveau d'intervention. 3 sortent un peu du lot et sont donc un peu en décalage : des interventions de groupe et des prestations pour les festivités,

mais aussi la notion d'afficheur et de pigiste journaliste, avec une rémunération soit au forfait, soit par rapport au résultat attendu.

Voilà ce que je pouvais indiquer sur ce dossier. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ou des remarques ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE SAINT-MANDE ET LA VILLE DE SAINT-MAURICE POUR LA MISE A DISPOSITION DU COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE.

Mme GONNET. – Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de la mise à disposition partielle, à 50 % d'un temps plein, d'un agent de la Ville de Charenton en qualité de coordonnateur dans le cadre d'une convention de partenariat relative à la constitution d'un Conseil local de santé mentale (CLSM). Le Conseil municipal de Charenton en avait initialement donné l'autorisation de signature au Maire, également Président du Centre communal d'action sociale.

Ce coordonnateur à mi-temps, directement rémunéré par la Ville et agissant pour le CLSM, est chargé de faire le lien entre les différentes structures du territoire. Il favorise l'opérationnalité et la pérennité du CLSM, sans toutefois en être garant. Il est choisi par le Comité de pilotage, constitué de représentants des Villes de Charenton, de Saint-Maurice et de Saint-Mandé, ainsi que des Hôpitaux de Saint-Maurice, des associations adhérentes comme l'UNAFAM et l'ESQUI, de l'ARS et de l'Espace départemental des solidarités. Il est rattaché administrativement à la Ville de Charenton. Celle-ci le met à disposition du CLSM.

Le financement du poste est assuré par les trois Villes adhérentes au prorata du nombre d'habitants : 45 % pour Charenton, 33 % pour Saint-Mandé et 22 % pour Saint-Maurice. Les Hôpitaux de Saint-Maurice mettent à disposition un local pour le coordonnateur et un accès facilité à des salles de réunion. Dans ce cadre, le Maire est amené à signer deux conventions financières avec les Villes de Saint-Maurice et de Saint-Mandé, fixant les modalités respectives de prise en charge du coordonnateur mis à disposition.

Il convient donc que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières afférentes.

J'ajoute que le CLSM était un peu en sommeil depuis octobre 2021, à la suite du départ à la retraite de la coordonnatrice. A priori, nous avons recruté quelqu'un qui va arriver en janvier 2023.

M. GICQUEL. – Tout à fait.

À cet égard, je rappelle au Conseil municipal que cette initiative prise par trois Villes, avec Charenton qui est plutôt la cheffe de file dans cette démarche, n'a pas recueilli le soutien financier de l'Agence régionale de santé. Il y a lieu de s'interroger. L'Agence régionale de santé applaudit l'initiative mais ne met pas le moindre euro sur la table ! Nous avons décidé de nous engager dans cette démarche pour tâcher de traiter ces situations insupportables des violences intra familiales, des violences faites aux femmes. Nous avons décidé de recruter un intervenant social mis à disposition à 50 % entre les deux collectivités que sont Charenton, Saint-Maurice et, par ailleurs, le commissariat de police. Il y a un mode de financement dégradé puisque l'État participe de manière relativement importante au cours de la première année, puis diminue son aide financière. Qui reste-t-il, au final ? Les collectivités locales qui, une fois encore, assureront le financement de ce poste ! Or, ce n'est pas une compétence première d'une Ville telle que Charenton-le-Pont, pas plus que Saint-Maurice.

Cela permet de montrer du doigt le fait que des initiatives singulières et heureuses ont été prises par notre collectivité dans le domaine de la santé, dans le domaine de la prévention des violences intra familiales, ainsi qu'au titre de la médiation et de la sécurité. Nous l'avons évoqué, pas plus tard que cet après-midi, en Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Cet intervenant social a effectivement révélé des situations qui, jusqu'alors, ne nous étaient pas connues, mais c'est bien le budget municipal qui assure cela. L'État peut se féliciter d'un certain nombre d'initiatives, mais il n'est pas là financièrement ; dont acte.

En tout cas, on se réjouit d'accueillir ce nouvel intervenant dans les premiers jours de janvier.

Je propose donc de mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 ° – INSTAURATION DE L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL.

M. SEGALAT. – Le télétravail est désormais une forme d'organisation de travail parfaitement ancrée dans notre organisation générale, au sein des services de la Ville de Charenton, s'agissant évidemment des emplois à vocation administrative. Il s'établit de manière régulière et volontaire au domicile de l'agent ou dans un local professionnel hors de son lieu d'affectation habituelle, lieu déclaré auprès de l'employeur. Le télétravail a été initialement défini sur une journée de type régulier, donc hebdomadaire.

Pour rappel, la Ville de Charenton a instauré cette disposition de télétravail en 2018 par une démarche expérimentale, puis une pérennisation en septembre 2019. Ensuite, le télétravail a connu une évolution bien différente par un déploiement massif au cours de la crise sanitaire. Au lendemain de cet épisode, la Ville de Charenton a souhaité renforcer la formation à ce sujet pour

les télétravailleurs comme pour les encadrants, à travers un séminaire sur deux sessions en début de cette année.

Aujourd'hui, Charenton compte 72 télétravailleurs. Il est proposé de l'ouvrir à une deuxième journée possible dans la semaine, toujours de type régulier, et d'insérer un élément financier dans le cadre de l'allocation forfaitaire de télétravail. C'est donc dans une démarche de plein soutien à ce dispositif que cette allocation sera versée dans les conditions fixées par un décret d'août 2021. C'est un montant de 2,88 € par jour de télétravail, avec un plafond annuel de 253,44 €, qui correspond à 88 jours, soit 2 jours par semaine pendant 11 mois de l'année. Ce forfait est versé selon une périodicité trimestrielle et exonéré de cotisations et contributions sociales.

Je signale enfin, à travers ce dossier, que cet élément a été présenté en Comité technique du 29 novembre 2022 et a recueilli l'unanimité des voix des deux collèges. Ce dossier a également fait l'objet d'une réactualisation de la charte que chaque télétravailleur, comme la collectivité, se doit de respecter. Un guide du télétravail, intitulé « Quelques clés pour préserver sa santé et son efficacité au télétravail » a été élaboré en interne, en faveur de tous les acteurs du télétravail.

C'est un document de très grande qualité pour lequel, comme pour l'ensemble de ce dossier et de dispositif, je souhaitais remercier la Direction des Ressources humaines et Didier SIRE, le Directeur général des services. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Ce dossier appelle-t-il des observations ou des remarques ? Aucune ; je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 ° – APPROBATION DE LA PRESCRIPTION DES CREANCES AU BUDGET COMMUNAL POUR LES EXERCICES 2006 A 2011.

M. MATOBO. – Depuis 4 ans, aucune action de recouvrement n'a été réalisée en ce qui concerne les créances, et celles-ci ne seront plus jamais recouvrables dans la mesure où le délai de prescription est expiré, d'une part, et que la prescription désormais acquise emporte l'extinction de l'obligation de paiement pour le débiteur, d'autre part. Le 12 juin dernier, la Trésorière municipale a informé notre Municipalité de la procédure. Ces titres avaient principalement été établis dans le cadre de facturations pour un montant total de 4 003,87 € de recettes. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour approuver cette délibération permettant de constater l'effacement de ces créances prescrites je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Ce dossier appelle-t-il des remarques ? Aucune ; je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

On demandera à la nouvelle Trésorière principale de veiller à tâcher de recouvrer les créances pour qu'on ne se trouve pas dans cette situation. Cependant, parfois, les créanciers s'évanouissent dans la nature ; cela existe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 ° – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – VILLE.

M. SEGALAT. – Comme chaque fin d'année, nous sommes autorisés à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget primitif. Ce seront des inscriptions à hauteur de 25 % au regard de la section de 2022, soit dans une limite de 4 271 636 €. Les besoins recensés seront plus modestes, pour se limiter à un montant de 851 000 €, eu égard au calendrier budgétaire 2023 plus avancé dans le temps que les années passées. Les éléments de déclinaison les plus significatifs concernent les chapitres 21, immobilisations corporelles, et 23, immobilisations en cours. À eux deux, ils constituent 83 % des sommes inscrites :

- Dans le chapitre 21, pour 346 000 €, on retrouve 140 000 € de provisions pour matériels défectueux, 100 000 € d'agencement dont 50 000 € pour la rue du Point, et 60 000 € pour le matériel informatique et téléphonique ;
- Dans le chapitre 23, d'un montant total de 358 000 €, on retrouve 124 000 € pour le 23-13, dont 35 000 € pour le dossier de performance énergétique, 60 000 € pour des travaux divers et 22 000 € pour des travaux sur des locaux commerciaux. Dans le chapitre 23-14, il y a également 150 000 € dans le cadre de restitutions des avances forfaitaires eu égard aux marchés publics. Dans le chapitre 23-15, 55 000 € sont des travaux de voirie ou d'espaces verts.

Voilà donc les principaux éléments de cette possibilité d'engagement, liquidation et mandatement avant le budget primitif 2023. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. On ne perd en effet pas de vue cette réforme budgétaire que nous souhaitons mettre en œuvre ici pour parvenir à un dispositif d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour respecter davantage la notion d'engagement et d'exécution, et pour avoir une traçabilité plus précise des investissements portés au cours des années à venir. C'est un chantier en tant que tel. Cela ne se décrète pas du jour au lendemain. Je saisis ce dossier, après les propos de Patrick SEGALAT, pour indiquer que c'est un chantier que nous allons ouvrir.

Y a-t-il des observations sur ce dossier ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE UNE AVANCE SUR SA SUBVENTION 2023 ET DE VERSER SOUS FORME D’ACOMPTES LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L’EXERCICE 2023.

M. VAN DEN AKKER. – Il vous est demandé d’autoriser Monsieur le Maire à verser une avance sur la subvention au CCAS de 400 000 €. Cette demande est habituelle tous les ans. La subvention annuelle pour le CCAS sera décidée lors du Conseil municipal de février prochain. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Cette délibération appelle-t-elle des remarques ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

13 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER A DES ASSOCIATIONS MUNICIPALES UNE AVANCE SUR LEUR SUBVENTION 2023.

Mme CERTIN. – Comme le disait mon collègue, le budget 2023, qui sera voté en février prochain, intégrera une enveloppe globale pour le versement des subventions aux différentes associations, mais elles ne seront réparties qu’au Conseil municipal d’avril. Or, certaines associations sont amenées à engager des dépenses importantes en début d’année, notamment des frais de personnel. Dès lors, il convient de leur allouer une avance, qui ne peut dépasser les 50 % de la subvention versée en 2022.

6 associations ont fait une demande :

- « L’association culturelle Beth Malahi » pour 13 500 € ;
- Le « Comité de jumelage » pour 750 € ;
- La « Section Grande-Bretagne » pour 2 000 € ;
- Le « CAP foot » pour 35 000 € ;
- Le « Studio théâtre » pour 2 500 € ;
- Le « Volley-ball » pour 42 500 €,
- Soit un total de 96 250 € pour l’ensemble de ces associations.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ou des remarques ? Aucune ; je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

14 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL (GEPC).

Mme MINART. – Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention d'objectifs pour les années 2023 et 2024 entre la Commune de Charenton-le-Pont et l'association du « Groupement d'entraide du personnel communal ». Comme vous le savez, cette association, à travers l'entraide, la solidarité et la convivialité, est un véritable lien social.

La Commune de Charenton reconnaît l'intérêt que représente le projet entrepris et conçu par le GEPC en faveur du personnel communal. Elle estime qu'il doit accompagner ses membres par tous les moyens dont il dispose en direction du plus grand nombre. Depuis 3 ans, au vu de la crise sanitaire, toutes les conventions d'objectifs conclues avaient été réduites à 1 an par manque de visibilité. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau capables de nous projeter. Il vous est donc proposé de renouveler la convention d'objectifs pour les années 2023 et 2024. Cette convention pourra être reconduite tacitement pour une durée renouvelable maximum de 2 ans.

La Commune décide ainsi de soutenir financièrement l'activité de cette association pour un montant déterminé chaque année, hors subvention relative aux « Chèques vacances », en fonction des éléments présentés dans la demande de subvention transmise par l'association. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

De son côté, le GEPC s'engage pour les années 2023 et 2024, comme dans les conventions précédentes, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les orientations de politique publique mentionnées en préambule. Il s'engage également à élaborer un plan de trésorerie chaque année.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET « L'ASSOCIATION CULTURELLE BETH MALAHI » (ACBM).

Mme MARGO. – L'ACBM est une association culturelle qui a pour objet l'animation d'activités éducatives, culturelles, sociales et sportives. Elle bénéficie d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. Différents textes, qui vous sont rappelés dans la note de présentation, précisent l'obligation de conclure un protocole et d'établir une convention d'objectifs pour les associations dont le montant annuel des subventions est

supérieur à cette somme. Dans le cadre de ses statuts, et pour mener à bien son projet associatif, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, un programme d'actions.

En application de ces textes, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'objectifs avec « l'Association culturelle Beth Malahi », ceci à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 2 ans. Cette convention pourra être reconduite tacitement pour 2 années supplémentaires.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Ce dossier appelle-t-il des remarques ? Aucune ; je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX.

M. MIROUDOT. – Cette revalorisation s'effectuera à compter du 1^{er} janvier 2023. Il a été retenu le taux d'inflation prévisionnelle de 4,2 %, selon le projet de loi de finances 2023. Il est donc proposé au Conseil municipal d'augmenter les tarifs selon cette précision. Vous avez les grilles tarifaires revalorisées en annexe. Je précise que ces tarifs n'avaient pas bougé depuis 2019.

M. GICQUEL. – Merci. Ce dossier appelle-t-il des remarques ? Monsieur MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme en commission, je voterai contre cette délibération, comme pour la suivante sur les concessions au cimetière et comme pour celle des droits de voirie. Je fais donc une intervention groupée pour les trois ; je pense que tout le monde m'en saura gré.

Comme je le disais avant, je comprends que les villes sont exposées à l'inflation, évidemment, et qu'à ce titre, elles doivent aller réclamer à l'État leur dû. En revanche, j'ai un peu plus de mal avec une politique qui suit le cycle, c'est-à-dire qui répercute l'inflation sur les citoyens au moment où elle arrive. Dans le cas présent, comme cela vient d'être mentionné, vous utilisez le taux de 2022 sur des tarifs de 2019. Je vous en remercie, et je pense que les Charentonnais vous en remercient. Je sais donc bien que, pendant longtemps, vous n'avez pas imputé l'inflation.

Maintenant, si on regarde le passé, l'inflation était de 1,1 % en 2019, 0,5 % en 2020 et 1,6 % en 2021. En cumulé, si on utilise la bonne formule, cela fait 3 % d'augmentation que vous n'avez pas imputés aux Charentonnais. Mon sujet porte davantage sur le moment que sur l'augmentation en elle-même. En effet, il me semble qu'il est de notre rôle d'agir comme acteur

contracyclique. Au lieu de passer ces augmentations pile au moment où cela devient difficile pour les concitoyens et les entreprises de finir les fins de mois, ce n'est pas le plus adéquat, à mon sens, d'appliquer cette augmentation à ce moment-là. J'aurais pu la soutenir si vous nous aviez dit que, pour le moment, vous laissiez tel quel et que, quand l'épisode d'inflation serait passé, disons dans 2 ans, vous auriez repris la perte d'augmentation en effectuant le rattrapage que vous nous proposez aujourd'hui. En l'état, je pense que cela ne tombe pas au meilleur moment. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Vous n'êtes pas un chaud partisan du principe du « en même temps », si je comprends bien ! (*Rires*) Je crains qu'il n'y ait jamais de bon moment pour augmenter les tarifs. Là, il y a un référentiel, celui de la loi de finances. Il y a une inflation constatée qui est plutôt au-delà des 6 % durant l'exercice 2022, peut-être entre 6,3 et 6,5 %. Voilà ; je pense qu'on va arrêter là ce débat, mais Pierre MIROUDOT avait raison de rappeler que depuis 2019, les tarifs n'avaient pas augmenté.

Je propose de mettre aux voix. Qui vote contre ? 3 voix contre. Qui s'abstient ? C'est donc un vote à la majorité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité (3 voix contre).

17 ° – REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCES DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023.

Mme LYET. – Je vous présente la revalorisation des tarifs des concessions funéraires sur la base de l'inflation, ainsi que les redevances. Pour l'année 2023, comme l'a dit mon ami Pierre MIROUDOT, on se projette sur le projet de loi de finances à 4,2 %. Nous allons donc revoir ainsi tous les tarifs, qui ont été présentés dans la note et lors de la Commission des finances, le 6 décembre. Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. S'il n'y a pas de remarques ni d'observations, je passe directement au vote. Qui vote contre ? 3 voix contre. Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité.

La délibération est adoptée à majorité (3 voix contre).

COMMISSION CULTURE, ANIMATION, SPORT, JEUNESSE, PREVENTION-MÉDIATION, VIE ASSOCIATIVE

18 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TREMPLIN 94 SOLIDARITE FEMMES » POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

Mme GRUBER. – Il s'agit de la course « La Mirabal », qui reprend l'histoire des sœurs éponymes. Elle est à l'origine de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », depuis 1981. Derrière

cette « Journée », il y a une tragédie d'une violence sans nom. Le 25 novembre 1960, Maria Theresa, 25 ans, Minerva, 34 ans et Patria, 36 ans, les sœurs Mirabal, étaient sauvagement tuées après s'être opposées au régime du tyran Trujillo, en République dominicaine. On les surnommait également les sœurs « Mariposas », les « papillons ». C'est pour la petite histoire du nom de la course « La Mirabal ».

Le dimanche 27 novembre 2022, l'association « Tremplin » a organisé au parc de Tremblay, à Champigny-sur-Marne, la 11^e édition de cette course, manifestation sportive et associative pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes. La finalité de cet événement est d'atteindre un public très peu sensibilisé à la question des violences et des discriminations : associations de proximité, jeunes en insertion, large public.

Au fil des précédentes éditions, le programme de « La Mirabal » s'est enrichi en déployant différents objectifs, à savoir :

- Cibler l'ensemble des citoyennes et des citoyens ;
- Adapter les courses afin que tous et toutes puissent y participer ;
- Affirmer la solidarité à l'égard des femmes victimes.

Dans la perspective de cette manifestation, l'association a sollicité un soutien de la Municipalité. La Ville de Charenton-le-Pont, attentive à cette cause, souhaite répondre de façon favorable à cette sollicitation par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser ladite subvention exceptionnelle à l'association « Tremplin 94 », pour une incidence financière de 600 €. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DE JUMELAGE.

Mme EL HARTI. – La signature de la convention d'objectifs et de moyens est basée sur trois textes réglementaires : la loi d'avril 2000, le décret de juin 2001 et la circulaire de janvier 2010. Cette convention doit être signée à partir du moment où le versement d'une subvention dépasse le seuil de 23 000 € annuels. Il est demandé à ce Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée de 2 ans avec tacite reconduction. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS : « CERCLE ATHLETIQUE DE PARIS CHARENTON », « CERCLE D'ESCRIME HENRI IV », « CERCLE DES NAGEURS DE LA MARNE CHARENTON VOLLEY-BALL », « CHARENTON TENNIS DE TABLE », « AZUR OLYMPIQUE CHARENTON » ET « SAINT-CHARLES CHARENTON/SAINT-AURICE BASKET-BALL ».

Mme CERTIN. – Comme le disait mon collègue précédemment, il s'agit de signer une convention d'objectifs avec 6 associations sportives qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000 €. Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions pour une durée de 2 ans renouvelables, avec les associations mentionnées, qui ont l'obligation d'élaborer un programme d'actions en faveur des Charentonnais principalement. Elles ont pour mission la promotion, l'enseignement et la pratique et leur sport respectif, tant sur le plan des loisirs que de la compétition. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21 ° – APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES AU PROFIT D'ASSOCIATION.

M. BOCCARA. – La Ville de Charenton est propriétaire de locaux municipaux, qu'elle met à disposition gracieusement à certaines associations municipales de façon annuelle ou ponctuelle. Ces salles bénéficient également de matériels afférents. Ces associations participent au développement de pratiques artistiques, culturelles et sportives, d'activités à caractère éducatif et/ou social, et à l'animation de la commune. Il vous est proposé de voter cette convention cadre de mise à disposition aux associations municipales. Les espaces et les associations concernés sont listés en annexe. De leur côté, les associations s'engagent à être signataires d'un contrat d'engagement républicain relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention cadre et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer lors de la mise à disposition de locaux aux associations concernées. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Cette délibération appelle-t-elle des observations ? Aucune ; je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22 ° – DETERMINATION DES MODALITES DE FIXATION DU TARIF ANNUEL DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES APPLIQUEES AU LYCEE ROBERT SCHUMAN.

Mme CERTIN. – En février 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre la Région Île-de-France, le lycée Robert Schuman et la Ville pour la mise à disposition de ses installations sportives. Cette convention précise que la redevance est calculée en fonction du nombre d'élèves et qu'elle est plafonnée à 8 € par élève.

Jusqu'alors, la Ville appliquait un dégrèvement de 45 % sur la somme due. Ce dégrèvement n'a pas été repris dans la nouvelle convention de février 2022. Toutefois, la Région est un partenaire privilégié, qui a financé en partie les gymnases Parker, et le lycée Robert Schuman est un établissement phare de notre territoire, qui compte une grande partie de Charentonnais. Il est donc proposé de reconduire ce dégrèvement de 45 % sur la redevance annuelle à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour les années suivantes. Il est également proposé d'appliquer un abattement correspondant à 2 628 € pour la redevance de l'année scolaire 2022-2023, afin de contrebalancer l'absence de ce dégrèvement de 45 % l'année dernière.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – On est quand même sympathique : on fait de la rétroactivité, à Charenton ! Cela vaut bien les 800 000 € que la Région nous a apportés pour financer la réhabilitation de la piscine qui, sans elle, nous aurait coûté encore plus cher.

Y a-t-il des observations ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT, ÉCOLOGIE ET DÉMOCRATIE

23 ° – DELIBERATION SUR LE PRINCIPE DE RECOURIR A LA GESTION DELEGUEE DU MARCHÉ AUX COMESTIBLES.

M. MAZURE. – Actuellement, ce marché aux comestibles est géré sous la forme d'une délégation de service public, et ce depuis 1986. L'actuelle DSP vient à échéance le 11 décembre 2023. Suivant la loi SAPIN, il convient donc de délibérer pour proposer le renouvellement d'un principe de délégation de service public.

Pourquoi une délégation de service public, allez-vous me demander ? C'est pour deux raisons. La principale, c'est qu'il faut avoir des ressources humaines pour gérer à peu près 65 individualités qui répondent à des usages assez particuliers, ce qui nécessite une expérience établie. La deuxième raison, c'est que des travaux sont envisagés par la Municipalité pour rénover cette halle. Il conviendra donc de les reporter sur le concessionnaire. Ce rapport relatif au choix figure dans le document annexé à la note de présentation. Je ne

vais pas revenir sur les avantages et les inconvénients de la DSP ou de la régie directe par la Ville. Vous pourrez vous faire votre opinion à travers ce document d'une portée pédagogique tout à fait intéressante.

Au vu des arguments de ce rapport, il vous est donc proposé de renouveler ce mode de gestion de délégation de service public du marché aux comestibles de la ville de Charenton. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Monsieur MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voudrais d'abord remercier les services pour la présentation des différents modes de gestion possibles pour ce marché aux comestibles. C'est effectivement un document de très bonne qualité, qui nous aide à prendre des décisions aujourd'hui.

Pour cette délibération, je vais m'abstenir car, une fois n'est pas coutume, je n'ai pas d'opposition de principe à ce que ce marché soit mis en gestion déléguée et pas en régie. Mon abstention est plutôt un moyen d'appeler à une vigilance collective sur ce contrat, pour que la Ville sorte gagnante, pour que les concitoyens sortent gagnants, pour que la rentabilité de la contrepartie privée soit encadrée – contrairement à ce qui a pu être constaté par le passé – et pour que plus d'éléments soient organisés. Bref, il s'agit de tirer le meilleur de la concession, même si cela doit passer par le changement de concessionnaire. On le verra lors de sa sélection. En tout cas, c'est la raison pour laquelle je ne vote pas franchement pour, parce que cela dépend des contraintes finales qui sont mises dans le contrat, au-delà des premières lignes qui ont été présentées dans le récapitulatif et dans le rapport en annexe.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Je souhaite rappeler ici que depuis le début de notre mandat, nous avons investi très significativement dans la réalisation de ce marché. Dernièrement, on a créé les conditions d'un aménagement de la petite esplanade de l'avenue Jean Jaurès. Je pense que cela concourt au fait que ce lieu semble toujours attractif. On s'apprête quand même à réinvestir alors que la dernière opération sur cet équipement est assez récente, en 2017-2018. De ce point de vue, comme l'a rappelé Joël MAZURE, la Ville a fait un effort sur la redevance qui lui revenait de la part du délégataire. Elle investira aussi très directement pour ne pas trop échelonner la délégation consentie au futur délégataire. On y a veillé et on a encadré le sujet. Dans les historiques de la délégation du marché, cela a parfois couru sur de bien longues années. Il n'était pas question pour nous d'aller au-delà des 10 ans que nous projetons pour supporter les travaux encore très importants sur cette halle alimentaire. Je pense que c'est absolument nécessaire pour l'activité commerciale du centre-ville et pour la pérennité de cet équipement à part entière qui, je crois, fait la satisfaction des Charentonnais.

On a donc noté votre abstention, qui est un appel à vigilance, quant au futur cahier des charges de cette délégation.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).

24 ° – APPROBATION DE LA CREATION DU BUDGET PARTICIPATIF DE CHARENTON-LE-PONT.

M. BENOIT. – Au sortir des confinements générés par la COVID-19, la Municipalité a pu mettre en place un premier dispositif de démocratie participative : les Conseils de quartier, qui ont été installés dans 5 quartiers de la ville. Leur prise de fonction est devenue effective à partir de décembre 2021. Des opérations régulières sont désormais organisées avec eux.

Maintenant que les Conseils de quartier sont en place, avec beaucoup d'attentes stimulantes de leur part mais aussi une prise de conscience pour eux du contexte municipal et de la nécessité de prioriser les actions, il vous est proposé de valider ce soir, en Conseil municipal, la création d'un deuxième dispositif complémentaire de démocratie participative au sein de la ville : celui du budget participatif.

Comme le montre une étude toute fraîche de la Fondation Jaurès, seulement 1,4 % des communes se sont déjà engagées dans un processus de démocratie participative, soit environ 400 communes. Cela peut paraître faible, mais c'est à relativiser par le fait que beaucoup de Métropoles en font partie. Cela représente donc tout de même 1 Français sur 5. C'est à peu près le même ratio pour les villes comptant entre 20 000 et 50 000 habitants, comme c'est le cas de Charenton avec ses 31 000 habitants. Cela illustre le caractère volontariste de notre Ville à décliner à son tour un tel dispositif.

Pour rappel, le budget participatif donne aux citoyens la capacité de faire des propositions pour leur ville et de les voter. Il a cependant des limites sur le plan financier, et les projets doivent correspondre aux compétences de la ville organisatrice. La Municipalité entend ainsi impliquer davantage ses concitoyens dans la vie locale, constituer une aide à la prise de décision, représenter un levier de citoyenneté active et apporter des résultats concrets.

Concernant les modalités, il s'agit d'allouer un budget de 400 000 € sur 2 ans, ce qui est conséquent pour un démarrage, légèrement au-dessus de la valeur médiane des budgets actuellement en place dans le territoire national. Ce sera sur 2 ans car nos services ont déjà une charge de travail élevée avec les projets en cours, et parce qu'il faut laisser le temps de s'adapter à ce nouveau canal. Ces 400 000 € de budget se répartissent en :

- 250 000 € relevant de critères géographiques, en garantissant au minimum un projet lauréat par quartier, avec un budget maximal de 50 000 € par projet ;
- 150 000 € s'appliquant à des projets concernant l'échelle de la ville entière.

Tout habitant charentonnais de 16 ans ou plus, quelle que soit sa nationalité, pourra participer à titre individuel, avec un maximum de 3 projets par personne. Plusieurs critères de recevabilité seront appliqués : l'intérêt collectif, les compétences municipales et le fait de concerner des dépenses d'investissement.

Un Comité de pilotage constitué d'élus, y compris de l'opposition, et d'agents, sera mis en place, ainsi qu'un Comité de suivi citoyen complété notamment par des Conseillers de quartier.

Après le lancement au début de l'année 2023, plusieurs étapes se succéderont en lien avec les services municipaux, voire avec des prestataires, notamment pour les ateliers de rue : élaboration et dépôt des projets, analyse des projets, vote par les habitants, résultats et réalisation des projets. Dans un souci de gestion et de diffusion des informations nécessaires, ces étapes s'appuieront largement – mais pas exclusivement – sur la plateforme participative en ligne de la ville, la « Fabrique citoyenne », dont de nouvelles fonctionnalités seront ouvertes pour l'occasion.

Voilà, chers collègues, la délibération qu'il vous est demandé d'adopter ce soir pour la création du budget participatif de notre ville.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Madame DENIS.

Mme DENIS. – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous prenons acte qu'enfin, un budget participatif va être voté pour permettre aux citoyens de devenir acteurs de leur ville. Nous allons voter favorablement car nous restons persuadés que la démocratie participative doit permettre aux citoyens de s'impliquer dans la vie de la ville. C'est un rempart contre l'abstention qui progresse malheureusement à chaque élection.

Malheureusement, votre approche de la démocratie participative est incompréhensible aux yeux des Charentonnais. Il y a environ 1 an, vous avez lancé, à grand renfort de communication, les Conseils de quartier. Des personnes volontaires, mais aussi tirées au sort, se sont réunies tous les mois dans leur quartier afin d'identifier des actions pouvant améliorer la qualité de vie des Charentonnaises et des Charentonnais. Malgré leur bonne volonté et le temps investi, il s'est avéré que les propositions des Conseils de quartier, soit étaient déjà couvertes par les projets de la Municipalité, soit ont reçu une réponse négative de l'équipe municipale. Par exemple, dans le quartier Centre, la seule liberté qui a été accordée se limite à l'installation d'une canisette, et éventuellement à l'organisation d'une hypothétique animation de quartier.

Ma question est celle-ci : pourquoi avoir effectué des diagnostics avec les Conseillers de quartier ? Dans tous les quartiers, les bonnes volontés se découragent et la participation aux Conseils est en berne. On est bien loin des promesses initiales. Au lieu d'investir les budgets que nous allons voter ce soir – et que nous allons quand même voter – il aurait été préférable de donner un nouveau souffle aux Conseils de quartier, au lieu d'inventer directement un nouveau dispositif. Merci.

M. GICQUEL. – Monsieur BENOIT va vous répondre.

M. BENOIT. – Merci pour votre retour et votre soutien actif, si je puis dire, à cette démarche de démocratie participative. Plusieurs réponses me viennent en tête sur ce sujet.

Tout d’abord, vous avez évoqué le sujet du quartier Centre. C’est un vrai sujet d’attention pour nous, que nous examinons afin d’apporter des améliorations pour la suite. En commission, nous avons abordé ce point et évoqué les retours de certains Conseillers de quartier. Comme son nom l’indique, le quartier Centre focalise beaucoup d’attentions. Il fait l’objet de projets mis en place de longue date, avec une trajectoire pluriannuelle. Le déroulement de ce dispositif nécessite donc un planning un peu différent, avec une mise en place progressive. On l’a moins constaté dans les autres quartiers, d’où l’attention particulière que nous allons porter durant les prochains mois sur ce quartier Centre et sur les retours de quelques Conseillers de quartier, puisque ce ne sont pas ceux de la majorité d’entre eux.

Concernant le dispositif du budget participatif, il ne faut clairement pas le décorréliser des Conseils de quartier, au contraire. Ce sera l’occasion pour eux d’être associés à cette démarche puisque, comme je l’indiquais, des Conseillers de quartier participeront au Comité de suivi. Ils vont donc devenir des ambassadeurs de ce dispositif et bénéficier directement des montants que nous proposons dans cette délibération. Je n’y vois vraiment pas deux dispositifs distincts mais, au contraire, deux dispositifs complémentaires l’un de l’autre, le second enrichissant le premier. C’est tout simplement quelque chose qui se met en place progressivement. On n’envisageait pas de lancer de concert les deux dispositifs. Il fallait déjà pouvoir amorcer les Conseils de quartier.

Au regard du lancement des réunions qui se sont conclues tout fraîchement, je vous invite à y participer. Je ne suis pas sûr de vous y avoir vue, pas seulement pour le quartier Centre mais aussi pour les autres. Sachez qu’il y a quand même d’excellents retours, avec la prise en compte de sujets de court terme et de moyen terme, mais aussi des perspectives et des efforts pour des sujets de long terme. En tout cas, nous suivrons attentivement ce déroulé durant les prochains mois. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Monsieur MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, Monsieur le Maire. Nous soutenons évidemment la mise en place de ce budget participatif, encore plus quand dans la présentation, on cite la Fondation Jean Jaurès ! Cela ne peut que nous plaire. *(Rires)* C’était évidemment une proposition que nous portions lors des élections municipales, comme à peu près toutes les listes, je crois. C’est un bel outil de démocratie directe. J’espère vraiment que les Charentonnais pourront s’en saisir et qu’ils auront toute l’information nécessaire pour leur pleine participation. Ils pourront ainsi nous donner de beaux projets, qui pourront être mis en œuvre à leur initiative. Merci beaucoup.

M. GICQUEL. – Je voudrais rebondir sur les propos de Madame Argentina DENIS, peut-être pour la rassurer. S’il y a une convergence de vues et d’idées entre les Conseillers de quartier non élus et la Municipalité de Charenton sur un certain nombre de projets et d’initiatives, que demande le peuple ? C’est satisfaisant pour tout le monde, quand chacun converge dans le même sens. Je pense qu’il faut retenir le côté positif de ces Conseils de quartier, qui n’en sont

qu'à leurs premiers mois d'existence et qui doivent aussi apprendre ce qu'est le fonctionnement communal : l'exécutif élu, l'administration, etc. Certains Conseillers de quartier ont ainsi pu s'apercevoir qu'au-delà de leurs propres idées, la Municipalité avait déjà travaillé sur un certain nombre de projets.

Je pense en particulier à un sujet que vous n'avez pas cité, le projet d'aménagement et de végétalisation de la place Aristide Briand ; les Conseillers de quartier ont eu la même idée que la Municipalité, ce qui est très bien. Il s'agit de créer des îlots de fraîcheur et de repeupler cette place, qui a vieilli et qui reste très minérale. Le premier acte consistera à planter plus d'une vingtaine d'arbres. Lorsque ce dossier m'a été présenté, j'ai même considéré que nous pouvions aller au-delà. C'est la raison pour laquelle des aménagements complémentaires sont aujourd'hui étudiés. Des esquisses sont en cours d'examen par les services de la Ville. Dès que nous le pourrons, nous aménagerons donc cette place Briand. Je pense que ce sera à la plus grande satisfaction de la population et que ce sera une belle continuité pour s'approprier le kiosque et les animations musicales qui s'y déroulent. Cela permettra en effet d'avoir une belle jonction entre le marché alimentaire, la place Briand, la place des Écoles et le kiosque à musique.

Je mets aux voix. J'ai compris qu'il y avait une unanimité sur ce dossier ; est-ce bien cela ? Il n'y a pas d'abstention ? Très bien, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE BAILLEUR EMMAÛS HABITAT ET LA VILLE CONCERNANT DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPLANADE SITUEE 3-9 RUE VICTOR HUGO.

M. TURANO. – La localisation de cette esplanade, d'une surface de 1 672 m², constitue un espace possible de végétalisation, avec la volonté de la rendre accessible au public afin d'offrir à la population un lieu de ressources et de détente. La perspective d'aménager un nouvel espace végétalisé dans le territoire communal permettrait de favoriser le développement de la biodiversité en ville, avec des actions de sensibilisation du public à la nature et des actions pédagogiques.

Le projet d'aménagement retenu consiste en la réalisation d'un jardin d'inspiration méditerranéenne avec mobilier, biodiversité et jardins partagés. Les études ont été réalisées et les travaux doivent débuter au cours du premier trimestre 2023.

Manifestant tout son intérêt pour la réalisation de ce nouvel espace accessible au public, la Ville propose de participer au financement de cet aménagement à hauteur de 50 % du coût de l'opération, qui est estimé à 340 728 €, soit une participation égale à 170 364 € TTC. Dans le cadre de la convention, cette participation est plafonnée à ce montant et ne fera pas l'objet d'une contribution complémentaire en cas de dépassement du prévisionnel des travaux. À l'issue des travaux, la dalle paysagée demeurera la propriété d'EMMAÛS, et la Ville s'engage à l'entretenir.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de participation financière avec le bailleur EMMAÛS HABITAT.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ce beau projet, qui vient compléter les deux grandes opérations de réhabilitation du parc social d'EMMAÛS ? Là encore, la Ville a été à l'initiative auprès de ce bailleur pour lancer ce projet. Nous pensons qu'il permettra également d'associer les amicales de locataires. C'est un beau projet de réappropriation de cet espace qui, pendant des décennies, est resté totalement délaissé dans ce quartier.

S'il n'y a pas de commentaire ni d'observation, je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCORDER JUSQU'A DOUZE DEROGATIONS ANNUELLES AU REPOS DOMINICAL AUX COMMERCES DE DETAIL ET AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

M. MAZURE. – À cette heure avancée de la soirée, je ne vais pas vous demander une attention particulière pour ce sujet. (*Rires*) La liste et les dates figurent dans la note de présentation. Vous connaissez l'exception : les surfaces supérieures à 400 m², qui n'ont droit qu'à 9 dimanches de dérogation. Voilà ; je crois que c'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur cette délibération, que vous connaissez tous par cœur.

M. GICQUEL. – C'est effectivement chaque année le même sujet. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2023.

M. TURANO. – Je vais également être bref et concis : il s'agit de revaloriser les tarifs des droits de voirie pour l'année 2023 à hauteur de 4,2 %, ce qui est le taux d'inflation prévisionnel selon le projet de loi de finances. Il vous est donc proposé d'augmenter les tarifs selon cette prévision.

M. GICQUEL. – Merci. J'imagine qu'il y a des votes contre ? Trois votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. C'est donc un vote à la majorité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à la majorité (3 voix contre).

28 ° – REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT.

M. SCAGLIOSO. – Chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Charenton-le-Pont ne cesse, depuis plusieurs années maintenant, de s'engager en faveur de la transition numérique, en proposant des initiatives concrètes au service du bien commun d'intérêt général. En 2022, le label national « Territoires, villes et villages Internet », qui récompense les collectivités impliquées dans la mise en œuvre d'un Internet local et citoyen à la disposition de chacun, avait doublement distingué la Commune en confirmant ses 5 arobases ainsi que la mention « territoire d'excellence numérique », et en lui décernant la mention « transition écologique ».

La prochaine rencontre nationale annuelle de remise des labels aura lieu les 2 et 3 février 2023 à la Cité épiscopale d'Albi. Il est important que Monsieur Fabien BENOIT, Conseiller municipal délégué à la démocratie participative, au numérique et à l'enseignement secondaire, puisse participer à cet événement au cours duquel la Ville de Charenton devrait être à nouveau distinguée. Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration dans le cadre de son séjour à Albi. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ce dossier ? Aucune ; je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29 ° – RECONDUCTION DU « PASS'VELO ».

M. GICQUEL. – Aurélia GIRARD va nous présenter cette délibération conjointement avec la suivante.

Mme GIRARD. – Chers collègues, dans un esprit de synthèse, il s'agit ici de reconduire deux dispositifs d'accompagnement à la pratique du vélo. Le premier a pour objectif de faciliter l'accès à une mobilité durable des foyers charentonnais les plus modestes, avec la reconduction du « Pass'vélo ». Le deuxième consiste à assurer la sécurité des vélos pour limiter le risque de vol, avec la reconduction de l'aide au financement du marquage antivol.

La Ville a lancé le « Pass'vélo » en avril 2021. Il a été étendu à partir du 1^{er} avril 2022 pour permettre à chaque membre des foyers éligibles d'avoir accès à l'ensemble des aides. Depuis cette date, 429 bénéficiaires ont récupéré leur « Pass'vélo », contre 380 en 2021. Il est à noter qu'il y a eu plus de réparations et moins d'achats lors de cette deuxième édition.

Concernant l'aide au financement du marquage antivol, 196 Charentonnais en ont bénéficié depuis son lancement au 1^{er} janvier 2021, dont 25 en 2022. Il est à noter l'obligation récente pour les professionnels de marquer tous les vélos, neuf ou d'occasion.

Dans les deux cas, le commerce local est favorisé par des partenariats avec les grossistes locaux.

L'objectif est de pérenniser ces deux dispositifs, qui ont rencontré un franc succès auprès des Charentonnais et qui s'inscrivent dans le cadre du « Plan vélo » 2022-2024 de la Ville. Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de les reconduire lors de deux votes distincts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales correspondantes. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Ces deux délibérations appellent-elles des remarques ou des observations de votre part ? Aucune ; je vous propose de les mettre aux voix, en commençant par la reconduction du « Pass'vélo ». Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30 ° – RECONDUCTION DE L'AIDE AU FINANCEMENT DU MARQUAGE ANTIVOL DE VELOS.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité également, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31 ° – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2022 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU PONT ENTRE LE QUAI DES CARRIERES ET LA RUE DE PARIS.

M. TURANO. – En concertation avec les services départementaux et compte tenu de la date de démarrage des travaux, il a été décidé de porter autorisation d'entreprendre ces travaux sur le domaine public routier départemental par arrêté départemental, lequel est annexé à la présente délibération. Ainsi, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Ville, autorisée par délibération du 22 juin dernier, n'a plus lieu d'être. La présente délibération a donc pour objet de rapporter l'année précédente autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux de requalification de la rue du Pont.

M. GICQUEL. – C'est une délibération de principe. S'il n'y a pas d'observation ni de remarque, je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

32 ° – PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2021 DU SIFUREP, DU SICCIV, DU SIPPAREC, DU SIGEIF, DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE.

M. GICQUEL. – Je rappelle que ces rapports font l'objet de « dont acte ». Compte tenu de l'heure relativement tardive, je vous propose d'exprimer vos éventuelles observations ou remarques sur ces dossiers, si vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. Si vous n'en avez pas eu le temps, les différents rapporteurs qui en sont chargés, peuvent les présenter de manière très synthétique. Je me tourne donc vers les groupes de l'opposition pour savoir comment nous devons procéder. Est-ce qu'on s'économise en posant les questions maintenant ? Vous le voyez ainsi, très bien. Je ne pénalise pas les rapporteurs en procédant de cette façon ? (*Rires*) Il semble que non !

Je vous propose donc de poser vos questions sur les rapports successifs, en commençant par celui du SIFUREP, normalement rapportée par Madame LYET. Appelle-t-il des observations ? Monsieur MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – En fait, c'est une remarque qui va être globale pour tous les rapports. C'est simplement pour que cela apparaisse au procès-verbal du Conseil municipal. J'ai fait exactement la même remarque dans les commissions où ces différents rapports ont été présentés. Même si une partie de la réponse m'a été donnée, je continue à considérer qu'il est intolérable de recevoir ces rapports le 15 décembre 2022 alors qu'ils portent sur l'année 2021. Je trouve cela scandaleux. Je trouve que c'est un manque de respect de la part des Syndicats communaux vis-à-vis de l'institution que nous sommes, à savoir la représentation du peuple. De plus, ils ont obligation de nous envoyer ces rapports avant la mi-octobre. Or, nous avons eu un Conseil municipal à cette période. S'ils avaient respecté leurs obligations, nous aurions donc vu ces rapports plus tôt dans l'année, même si analyser ces rapports sur l'année 2021 en octobre 2022, c'est également n'importe quoi !

Évidemment, les chiffres qui nous sont présentés à chaque fois, sont d'une immense qualité. Je ne veux pas critiquer le fond du travail effectué par les agents de ces différents syndicats. Néanmoins, qu'on vienne me parler, par exemple dans le cadre des achats d'énergie, des conséquences de la crise COVID sur la montée des prix de l'électricité, j'aime autant dire que je m'en fous, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie ! Aujourd'hui, ce n'est plus le même monde dans lequel on vit, et ce ne sont pas ces chiffres de 2021 qui doivent guider notre action politique pour les années qui viennent.

À quoi servent ces rapports, sinon à construire les politiques publiques pour les années suivantes et à faire en sorte de contrôler l'action de ces syndicats ? Or, si on trouve quelque chose qui nous alerte dans ces rapports, on va leur envoyer un courrier en 2023 sur quelque chose qui nous alerte sur l'exercice 2021 ! Le coche est déjà passé. C'est un peu inquiétant, d'autant plus qu'il n'y a pas non plus une grande quantité d'informations dans ces rapports, en tout cas d'informations nouvelles. J'en veux pour preuve – nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission – le rapport du Syndicat VÉLIB' et AUTOLIB'. C'est un rapport qui fait 19 pages mais qui ne contient rien. Il n'est même pas capable de nous fournir des données un peu plus actualisées !

C'est vraiment un ras-le-bol que j'exprime parce que tous les ans, c'est la même chose ! Je l'exprime d'une façon assez véhémement mais, en tant que majorité, vous avez des représentants dans ces instances. Pour ma part, je considérerais qu'on se paierait un peu ma tête si on me présentait des rapports plus de 9 mois après ! Les entreprises ont des exigences de communication des rapports financiers avec des détails bien supérieurs à ces syndicats, elles sont capables de présenter des chiffres au bout de 3 ou 4 mois, pas au bout de presque 12 mois comme c'est le cas ici !

Je tenais donc à ce que ce soit noté dans le PV. Je considère même l'option de saisir l'État à ce sujet, parce que je pense qu'il y a un vrai problème. Aujourd'hui, ces syndicats n'existent que grâce aux communes. S'ils ne rendent pas des comptes aux communes, il faut se poser la question de leur existence avec, à chaque fois, les cotisations qu'on paye à ce type d'organisme. Je sais qu'ils nous rendent service, c'est une évidence mais à un moment donné, ils n'ont pas tous les droits. Ils doivent répondre aux exigences réglementaires, et tout simplement au bon sens, en nous présentant les informations au moment où nous en avons besoin, et pas 1 an après. Merci beaucoup.

M. GICQUEL. – Je saisis votre propos au bond. On adressera un courrier au contrôle de légalité pour s'étonner de la transmission tardive de ces rapports d'activité, qui ne sont pas du tout dans un calendrier conforme à ce qu'on est en droit d'attendre. En tout cas, ils ne sont pas conformes à ce qu'est un compte administratif, si on veut essayer de rapprocher les documents des uns vis-à-vis des autres. On est loin du compte, en effet. Tout cela est très réchauffé, en décembre 2022, par rapport à la réalité qui a pu se dérouler durant l'année 2021. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Fabien BENOIT a demandé la parole.

M. BENOIT. – Par rapport au fait qu'il faudrait effectivement avoir des délais moins importants, je voudrais apporter quelques éléments de temporalité, en particulier pour le SIPPAREC, syndicat auprès duquel j'ai pu récupérer des informations. Il faut être conscient du fait que ce syndicat est lui-même une agrégation de plusieurs syndicats d'économie mixte qui font l'objet de validations successives. Il est difficile d'obtenir des informations consolidées de la part de toutes les sociétés concessionnaires et ensuite, il y a un échange et de possibles contestations, ce qui étale le délai jusqu'en juillet ou en août. De ce fait, le projet de rapport n'est élaboré qu'en septembre. Il est ensuite soumis au Comité syndical, où il fait aussi l'objet d'échanges. Le rapport final ne nous parvient donc qu'en novembre ou en décembre. Il y a sans doute des étapes sur lesquels on pourrait gagner un peu de temps, mais il faut prendre en compte cette succession d'étapes. La transmission de ce rapport ne pourrait donc sans doute pas passer de décembre au premier trimestre, par exemple.

M. GICQUEL. – C'est vrai pour le SIPPAREC, car ce sont effectivement des entreprises déléguées qui œuvrent pour le compte de ce syndicat. En revanche, ce n'est certainement pas vrai pour le Syndicat mixte AUTOLIB' et VÉLIB', qui travaille seul. Quant au SIFUREP, c'est aussi une entité à part entière, ainsi que le Syndicat de la Fontaine Saint-Martin. Quant au SIGEIF, je crois qu'il n'est pas non plus dans la situation du SIPPAREC. Merci pour ces explications concernant ce dernier, parce qu'il y a effectivement des intervenants qui se font « tirer les oreilles » pour transmettre leurs documents, mais c'est

aussi à la charge du SIPPAREC d'exiger de ses entreprises de réseau la communication de données fiables, dans un délai plus limité.

Par acquit de conscience, on saisira donc le contrôle de légalité pour s'étonner de cette transmission très tardive chaque année.



C'était donc une observation générale. Y a-t-il des observations particulières ? Il n'y en a pas. Dans ce cas, nous prenons acte de la présentation de ces rapports.

Le Conseil municipal prend acte des rapports d'activité présentés.

M. GICQUEL. – L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 h 46.

Monsieur le Maire
Hervé GICQUEL



Le secrétaire de séance
Valérie LYET

